

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes de L'Arc Mosellan

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **ménée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 2021 par l'État en région.

Etabli entre

L'Etat, représenté par Monsieur Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

Et

Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur Jean ROTTNER, Président

Et

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, représentée par Monsieur Arnaud SPET,
Président

Table des matières

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région	5
2. Portée et contenu du Pacte de l'Arc Mosellan.....	6
3. Processus de choix et de financement des projets	37
4. Engagement des partenaires.....	37
5. Gouvernance	39
6. ANNEXES.....	40

Préambule

Après le renouvellement des mandats municipaux et intercommunaux de 2020 a été décidé de définir un projet de territoire, en identifiant les orientations d'aménagement et en consacrant un large travail à l'établissement d'une stratégie permettant d'identifier les moyens à la réalisation de ces projets.

L'établissement de notre projet de territoire, bien au-delà d'un portefeuille projets, définit l'horizon de ce que sera l'Arc Mosellan, ambition portée par l'ensemble de ses communes membres.

Chaque axe définit clairement le chemin à tracer pour chaque politique que l'Arc Mosellan souhaite porter.

Ainsi, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique et touristique, en réponse au ralentissement induit par la crise sanitaire. La maîtrise foncière en sera un levier, mais permettra également une meilleure répartition des droits à construire. La mobilité, axe fort de notre projet, en maillant une volonté d'associer des modes de transports collectifs, innovants, verts et alternatifs dynamisera l'attractivité de notre territoire. Les enjeux sociaux constitueront également un enjeu prioritaire, en développant des services au plus près des habitants. Une politique de soutien en direction de l'agriculture, de la forêt, de l'alimentation sera menée, afin d'en faire une force de notre territoire, en menant des projets liés à un programme alimentaire territorial et un plan d'approvisionnement territorial sur la filière bois. Aussi, et sans vouloir être exhaustif, trois stratégies fortes de notre projet porteront sur les déchets, l'environnement et l'énergie, levier indéniable de notre développement économique et notre cadre de vie, en engageant notamment des actions permettant notre transition énergétique, ou encore une baisse de production de nos déchets.

Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la relance au service des territoires. L'organisation en mode projet est une pratique défendue par l'Arc Mosellan.

La simplification portée par l'État, les Conseils Régionaux, et le Gouvernement en unifiant les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) en est un dispositif clé.

Le but du présent Pacte Territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, et de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, tout en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Ainsi, des ambitions communes portées par différents territoires seront proposées, en plus de celles portées par l'Arc Mosellan et celles de ses communes membres, telles que celles du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF), du Bassin Nord Lorrain et de Nord Moselle +.

C'est ainsi que le projet de territoire présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée sur le second semestre 2020, et validé en Conseil Communautaire du 06 Juillet 2021.

Il se veut un outil de la relance durable à long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires, dans cette dimension post-crise COVID-19. Il devra en outre permettre de simplifier les dispositifs de soutien, notamment en direction du monde économique et agricole, mais également de conforter une gouvernance projet qui animera et coordonnera une réflexion commune pour l'identification et le développement de nos territoires.

Enfin, il a pour vocation de favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région **d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et à prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoriales** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

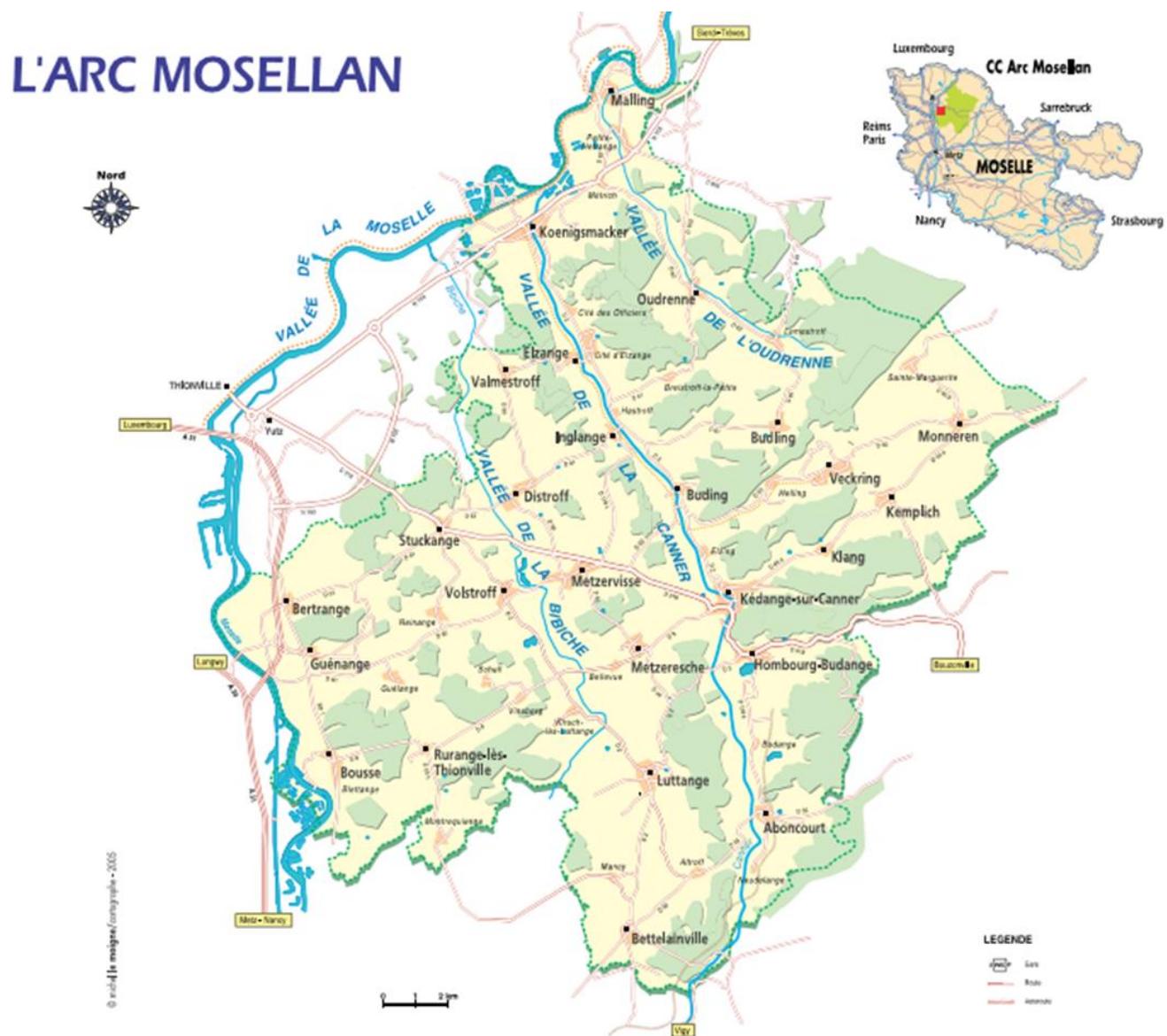
- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Schéma de Développement Economique Territorial, Projet de territoire ...

2. Portée et contenu du Pacte de l'Arc Mosellan

Document évolutif, les projets inclus dans ce pacte feront l'objet d'une mise à jour annuelle. Ces modifications, issues d'une concertation, seront validées par la gouvernance évoquée à l'Article VI du présent document et intégré sans procédure d'avenant.

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
Ce périmètre regroupe 26 Communes pour une population de 34 763 habitants.



- Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
PDU	22/10/2014	Bertrange Stuckange Guénange
Contrat de ville de Guénange	2015	Communal
PPA	2015	Bertrange Guénange
POCE	Délibération du 24/09/2019	EPCI
Contrat territoires d'industrie	19/11/2019	EPCI
SCOT	24/02/2020	NM +
Contrat de ruralité	07/12/2021	EPCI
PCAET	En cours d'élaboration	EPCI

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- Stratégie de développement du territoire**

Les territoires du Pacte s'inscrivant dans différentes dynamiques, celui-ci présente en conséquence un volet stratégique commun avec le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF), le Bassin Nord Lorrain et Nord Moselle +.

Le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF)

Le 1^{er} janvier 2019, les Communautés d'Agglomération de Thionville Portes de France, Longwy, Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, Pays-Haut Val d'Alzette, Cattenom et Environs, Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais créèrent le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF).

Syndicat mixte fermé, regroupant 8 EPCI situés en 1^{ère} et en 2^{ème} ligne des frontières luxembourgeoises, belges et allemandes et présentant au moins 30% de travailleurs frontaliers dans leur population active, le PMF, en accord avec l'Etat, a pour objectif principal d'être le porte-parole des collectivités locales dans le dialogue transfrontalier. A noter que la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières a sollicité son adhésion au Pôle. Après le vote favorable du conseil du 8 avril 2021, la procédure suit son cours. Fort de ses 340 000 habitants, dont plus de 72 000 travailleurs frontaliers (soit en moyenne 52 % de la population active – chiffres de 2016), le PMF représente le territoire de proximité des frontières dans ses enjeux de vie quotidienne notamment.

A ce titre, les membres du PMF ont identifié les projets susceptibles d'intégrer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, ainsi que le proposent l'Etat et la Région Grand Est.

1. La mobilité.

Le PMF demande à être associé aux travaux de mise en œuvre du « Grenelle des Mobilités en Lorraine » porté par la Région Grand Est, notamment pour le Réseau Express Métropolitain.

Avec le PMF, le SMITU et le SMITRAL doivent travailler ensemble afin de coordonner l'offre de transports interurbains sur tout le Nord Lorrain et assurer l'interopérabilité avec les réseaux de transports en commun luxembourgeois. Notamment, la réalisation d'une 3^{ème} ligne de BHNS par le Smitu, permettant de relier le bassin thionvillois à Audun-le-Tiche, une nécessité, de même que le développement du BHNS en transfrontalier sur le secteur d'Audun-le-Tiche et d'Esch-sur-Alzette.

Concernant les flux routiers, les membres du PMF affirment leur volonté de voir se développer des infrastructures évitant le transit des navetteurs sur leur territoire, par exemple par la création de P+R très en amont de la frontière afin d'éviter aux automobilistes de s'engager sur des tronçons autoroutiers et routiers engorgés et/ou saturés.

2. Le télétravail.

En raison de la crise sanitaire, les employeurs du Grand-Duché du Luxembourg ont massivement eu recours au télétravail, à chaque fois que cela était possible et aussi pour les travailleurs frontaliers. L'effet de cette mesure s'est rapidement fait sentir jusque sur le territoire du PMF : en premier lieu, les tensions en matière de mobilité ont été réduites. Cela a aussi créé une demande de pérennisation de l'exercice d'une partie de l'activité en télétravail au-delà de la période de crise sanitaire qui a amené à ces mesures exceptionnelles.

C'est grâce à un accord fiscal d'exception négocié entre la France et le Luxembourg et prorogé autant que nécessaire que la mise en œuvre de cette mesure a été possible. Cependant, à partir du 30 juin 2021, les mesures fiscales habituelles en matière de télétravail sont appliquées, à savoir l'autorisation pour les travailleurs frontaliers français de télétravailler au maximum 29 jours sur l'année sans changement dans l'imposition. Les dispositions fiscales liées au télétravail des travailleurs frontaliers français au Luxembourg doivent être remises à plat avec pour objectif de passer à 56 jours de télétravail autorisés sur l'année et un fléchage des recettes fiscales qui y sont liées vers un fonds permettant le financement de projets transfrontaliers.

3. Services aux habitants et cohésion sociale.

La crise sanitaire a mis en lumière les interdépendances transfrontalières très fortes à l'œuvre dans le Nord Lorrain. Le premier constat est le départ massif des personnels paramédicaux (infirmier(e)s et aides-soignant(e)s formés en France vers le Luxembourg. Plutôt que la création d'un établissement de formation sur la frontière, les membres du PMF attendent un renforcement des équipements existants (IFSI) sur leur territoire et le développement d'un modèle de prise en charge des frais de formation pour les personnels captés par le Luxembourg.

De manière plus générale, une réflexion sur les politiques de formation est nécessaire. De nombreux secteurs d'activité sont impactés par la fuite des jeunes professionnels formés en France. L'attractivité salariale luxembourgeoise pousse en effet de plus en plus de jeunes travailleurs à faire toute leur carrière au Grand-Duché, après avoir été formés dans les établissements français financés par les filières professionnelles, notamment par l'apprentissage.

Une réflexion sur l'accès aux soins et aux remboursements de part et d'autre de la frontière est aussi à engager. Pour la médecine de ville, ce pourrait être une réponse adaptée à la problématique de la désertification médicale.

Nos territoires enregistrent une forte demande d'accueil de la petite enfance en lien avec le travail frontalier des parents. Au-delà du coût induit de fonctionnement qui pourrait être pris en charge par le Luxembourg, il est nécessaire d'assurer la formation de personnels supplémentaires et d'adapter les locaux à disposition.

4. Politique énergétique.

En collaboration avec le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, un projet relatif à la production d'hydrogène vert sera développé.

Après une première phase d'étude, l'objectif est d'associer l'ensemble des partenaires (chercheurs, universitaires, industriels, collectivités, etc.) pour créer un véritable écosystème de l'hydrogène vert en Lorraine. Une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pourrait être missionnée en support technique.

5. Gouvernance PMF.

Le PMF est une instance de création récente. L'Etat l'a reconnu comme le représentant du territoire de proximité dans ses enjeux de vie quotidienne notamment, au sein de la relation transfrontalière, y compris dans des instances de dialogue intergouvernementales telles que la CIG.

Afin de déployer au mieux son action, le PMF souhaite évoluer d'un organe frontalier vers une structure de coopération transfrontalière de type Eurodistrict, dans un premier temps en associant les collectivités locales luxembourgeoises. Le droit européen propose des formes de structuration juridiques qui s'y prêtent. Mais pour cela, le PMF doit se voir doter de moyens autres que symboliques.

C'est pourquoi, comme cela a existé dans les précédents CPER entre Etat et Région, les membres du PMF demandent que leur soit attribuée une ligne budgétaire spécifique et adaptée, permettant au Pôle d'avancer dans une structuration transfrontalière efficace et de répondre à ses besoins en ingénierie.

Ces moyens seront utilisés par le PMF pour établir des partenariats en fonction des différents domaines à traiter et renforcer les moyens humains disponibles au service des objectifs fixés.

Le Bassin Nord Lorrain

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en œuvre de politiques publiques dont elles sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire.

L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité, dans des frontières ou des limites administratives y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun.

Il convient donc de raisonner en territoires de projets et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale.

Cet espace, c'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au cœur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien – Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale.

Cet espace, c'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne.

Cet espace, c'est celui d'une croissance démographique réelle quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à vocation industrielle avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un puissant pôle de services, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins.

Cet espace, c'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une géographie unique de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages.

Cet espace, c'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué.

Cet espace, c'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine Nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités... Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui

nécessitera également le recours à une main d'œuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du Nord Lorrain. Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est. C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie.

Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons Nord-Sud, voire Est-Ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des infrastructures routières (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en œuvre d'un Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg. Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trèves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Illange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par Stellantis au cœur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit rendre notre territoire compétitif, au cœur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie.

Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'Histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre

environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants. La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de l'énergie. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel d'eau.

Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de la santé. Au cœur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des séniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur les enjeux liés au numérique. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé... Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. Demain, le Nord Lorrain pourra être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.

Nord Moselle +

Crée début 2017, l'association Nord Moselle + couvre 120 communes regroupées en 6 intercommunalités et plus de 260 000 habitants, ce qui en fait le 7-ème territoire le plus peuplé de la région Grand-Est.

Il est composé de la Communauté de Communes du Val d'Alzette, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-

Thionville, de la Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois frontières, de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, et enfin de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le territoire bénéficie d'une situation privilégiée au Nord du Sillon Lorrain, à proximité du Luxembourg et de l'Allemagne, au cœur de la Grande Région.

Cette situation géographique du territoire (ouverture sur les 3 frontières : Wallonie, Luxembourg et Sarreland) est une source de richesses et d'opportunités. Le patrimoine historique et naturel est le support d'une économie touristique en émergence et une agriculture qui reste active dans les zones périurbaines.

Historiquement sidérurgique, l'activité a fortement structuré l'économie jusque dans les années 80, où, après une période de régression démographique, le territoire a retrouvé un relatif dynamisme. Ainsi, en 2016, le secteur privé concurrentiel du territoire comptabilisait plus de 42 200 salariés travaillant dans 4 110 établissements employeurs.

Sa position frontalière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, ainsi que son bon positionnement dans le sillon Mosellan et Lorrain en fait une zone d'importants mouvements de salariés et de flux de marchandises de par son existence d'infrastructures de transport Est/Ouest et Nord/Sud.

Ce territoire est desservi du fait de cette situation privilégiée sur les axes majeurs de communication en Europe avec des réseaux autoroutiers (A31 – Axe Nord/Sud, A30, A4), des réseaux ferrés (le territoire est desservi notamment par le TGV Est Européen), ainsi que la voie fluviale (Moselle à grand gabarit) et la voie aérienne (proximité des aéroports internationaux de Luxembourg et Sarrebruck et de l'aéroport régional Metz-Nancy Lorraine). Malgré l'importance de ces infrastructures de transport, les flux, souvent saturés, se matérialisent principalement sur l'axe Nord-Sud.

Il est à noter que 20 % des entreprises de Moselle sont concentrées sur le bassin de Thionville. L'attractivité liée à l'emploi du Luxembourg quant à elle participe fortement au développement d'une économie résidentielle.

Ce positionnement transfrontalier demeure un axe privilégié en matière d'accueil des travailleurs Luxembourgeois notamment grâce aux infrastructures et réseaux numériques des territoires, qui attire également les entreprises. Ce tournant numérique, initiateur de projets structurants également pour un changement de paradigme, porte notamment sur les usages et la médiation.

Pour autant, il en ressort des disparités territoriales tant dans la densité du tissu économique (communes dortoirs) que dans l'attractivité résidentielle.

Ces territoires marqués par l'histoire industrielle, de nombreux espaces contraints, et la faiblesse de certains de nos espaces publics pourraient créer des disparités, et des dynamiques inverses non souhaitées au sein de Nord Moselle +. L'absence d'aide transverse à la mobilité, le manque de cohésion des politiques de développement commercial et touristique, le faible niveau linguistique des frontaliers, le renforcement des spécialisations en matière d'enseignement supérieur, des services aux entreprises, sont autant d'axes de travail qu'il nous faut porter à cette échelle territoriale.

Dans la continuité du Pacte Moselle Nord signé en 2012 par l'ex G6, Nord-Moselle + souhaite porter un ensemble de projets commun au sein du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) regroupant des thématiques transverses autour des piliers suivants :

- **Développement durable / transition écologique**

Si le développement durable est devenu un enjeu national, il représente aussi une réalité locale pour les EPCI de NM+. Thématique transversale à l'ensemble des politiques publiques, les territoires sont déjà engagés dans les enjeux de transitions énergétique et écologique.

- **Des territoires agissant pour la sobriété énergétique**

Face aux objectifs du SRADDET, de la SNBC et à l'obligation de mettre en place un PCAET, les collectivités s'engagent ensemble à l'atteinte des objectifs nationaux, à savoir diminuer la consommation énergétique territoriale et développer la production d'énergies renouvelables. Soucieuses de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, elles ont déjà mené les actions collectives suivantes :

- la rénovation énergétique : à travers l'espace FAIRE Nord-Moselle et le dispositif régional SARE, les collectivités de NM+ proposent un accompagnement à leurs habitants sur les projets de rénovation énergétique ;
- les carburants alternatifs : le développement des alternatives aux carburants fossiles pousse les collectivités à s'intéresser aux nouvelles énergies : l'électricité, le GNV et plus récemment l'hydrogène. La proximité de l'A31 et des flux de transports internationaux fait du Nord Mosellan un territoire propice au développement de l'hydrogène où les collectivités de NM+ doivent se concerter, en lien avec la stratégie régionale Hydrogène en cours ;
- le développement des énergies renouvelables : déjà impulsée par l'ADEME, GRDF ou la région, la mise en réseaux des collectivités sur cette thématique est nécessaire pour favoriser le développement des projets de taille importante permettant une réduction considérable des énergies fossiles. Cette approche multi territoriale doit se multiplier, notamment avec le développement des nouvelles filières comme le bois-énergie par exemple.

Un traitement coordonné des déchets ménagers

Compétence historique des collectivités, l'ensemble des EPCI de NM+ assure la collecte et le traitement des déchets. Pour trois EPCI, et l'ancien territoire de la Communauté de Communes des 3 Frontières, le traitement est délégué au SYDELON depuis 2010. Le syndicat assure le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des quatre territoires.

Des richesses écologiques à protéger

Fort de sa diversité écologique, le Nord Mosellan a engagé plusieurs réflexions communes sur la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Elles se traduisent notamment dans la mise en œuvre des trames verte et bleue, en lien avec les projets des intercommunalités voisines.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, les EPCI se sont regroupés à travers les Syndicats de Bassin versants, dont le SBV Nord Moselle – Rive, le SMO Moselle aval ou le SBV des 3 Nieds.

• La Mobilité

L'attractivité luxembourgeoise pousse à l'augmentation exponentielle du nombre de navetteurs frontaliers (100 000 actuellement, 150 000 attendus d'ici 2035).

Les orientations stratégiques adoptées depuis le début des années 2000 n'ont pas été assez efficaces pour remettre en cause la prévalence de la voiture comme mode de déplacement prédominant des navetteurs.

De ce fait, les congestions quotidiennes du réseau routier se multiplient sur l'ensemble du territoire de Nord-Moselle + à proximité de la frontière.

Cette situation est incompatible avec les objectifs de transition écologique.

Le constat plaide pour agir vers un report important du trafic frontalier vers le transport multimodal et collectif.

Trois axes stratégiques sont à privilégier :

- Développement des infrastructures : réalisation de l'A31bis pour fluidifier la circulation dans la traversée autoroutière de Thionville, augmentation de capacité des infrastructures ferroviaires vers le Luxembourg pour permettre un cadencement efficace des trains de voyageurs : réseau express métropolitain (REM), développement des réseaux de transports par bus, parkings de co-voiturages, réactivation des lignes ferroviaires secondaires vers Trèves et Sarrebruck ;
- Trouver une gouvernance adaptée à nos territoires des différentes Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM), d'autant plus que tous nos EPCI - à l'exception de l'Arc Mosellan - assument la compétence « mobilité » ;
- Promouvoir les projets partenariaux co-financés de chaque côté de la frontière pour éviter les décisions unilatérales. Nous pourrons alors développer les complémentarités et l'impérieuse nécessité de l'inter-opérabilité de nos équipements pour la qualité du service rendu à nos administrés.

Ces sujets relèvent souvent de niveaux de décision supérieurs ou hors du périmètre de Nord-Moselle + ; néanmoins nos collectivités seront très attentives à être associées et à participer aux réflexions et travaux dans les différentes instances compétentes notamment le Comité Permanent des Mobilités en Lorraine (né du Grenelle des Mobilités), le Pôle Métropolitain Frontalier, etc.

Au-delà de la question frontalière, notre territoire est aussi confronté à des problématiques internes, notamment celle du transport par bus dans la région thionvilloise. Héritage lointain de la sidérurgie, réseau et matériel sont à repenser entièrement pour donner à ce mode de transport une attractivité nouvelle et participer à la transition écologique grâce à deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) autour desquelles s'articulera l'ensemble du réseau couvrant la majeure partie de notre territoire.

Porté par le SMITU, ce projet se limite essentiellement au bassin thionvillois. Une troisième ligne est à envisager permettant de relier Audun-le-Tiche et la future connexion avec les équipements annoncés au Luxembourg reliant Audun à Esch-sur-Alzette et la ville de Luxembourg.

Par ailleurs, il est nécessaire d'aboutir à une couverture cohérente de l'ensemble du territoire en terme d'Autorité Organisatrice de Mobilités. En effet, c'est un enjeu essentiel pour réfléchir aux dessertes internes inter-urbaines de notre territoire, actuellement dispersées.

Soucieux de promouvoir la transition écologique, notre territoire a également l'ambition du développement des modes de transports doux. Chaque EPCI a avancé sur la question des pistes cyclables notamment. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de promouvoir la connexion entre ces équipements afin de densifier le réseau et lui donner une cohérence à une échelle plus vaste que nos simples territoires.

Un schéma de mobilité douce à l'échelle du Nord Moselle est à construire.

Il est essentiel également de donner à nos concitoyens accès à des technologies de transports conformes aux ambitions de la transition écologique.

L'usage de moteurs électriques (en mode hybride ou non) se développe fortement et est appelé à devenir prédominant. Cela nécessite pour nos territoires à la fois des équipements permettant les recharges de ces moteurs mais aussi une information sur la localisation de ces points en direction des usagers potentiels.

Par ailleurs, l'hydrogène ouvre des perspectives intéressantes. Cette source d'énergie et le mode de motorisation qui en découle semblent bien adaptés aux transports lourds ou collectifs. Cela est vrai pour tout ce qui concerne le transport routier (marchandise et voyageurs) mais aussi pour le transport fluvial (comme le montre le projet Flagship sur la Seine). Le territoire Nord Mosellan offre plusieurs sources d'expérimentations intéressantes : équipements du futur BHNS du SMITU, ou expérimentations pour le transport fluvial sur la Moselle par exemple. Nord Moselle + suivra également avec intérêt les projets de développement de production d'hydrogène qui complèteraient ces expérimentations.

Enfin, nous croyons à la force de l'innovation en matière de mobilité. La situation complexe que nous vivons nous interdit de nous limiter et nous engage à être créatifs. Nord Moselle + suivra donc avec attention le développement de projets expérimentaux tels que « Urbanloop » à Nancy par exemple ou autres.

- **Le Tourisme :** promouvoir et commercialiser la destination Nord Moselle

Le tourisme est source d'opportunités grandissantes pour les territoires, en termes d'image, d'attractivité, d'emploi et d'économie non délocalisable au sens large. Toute l'audace et l'ingéniosité des territoires doivent aujourd'hui se déployer pour imaginer des stratégies capables de répondre aux attentes des clientèles dont les influences sont multiples, complexes, parfois contradictoires, entre réseaux sociaux et goût de l'instantanéité ou quête d'authenticité et de slow tourisme.

La crise sanitaire de la Covid-19 a conduit à de nouvelles expérimentations : raccourcissement des distances, réorientation vers des destinations moins fréquentées, redécouverte d'un patrimoine et de richesses parfois méconnus...

Sans présager de l'inscription dans le temps de ces tendances encore trop conjoncturelles, les acteurs du tourisme peuvent néanmoins y puiser l'inspiration et la conviction que tous les territoires peuvent, s'ils s'en donnent les moyens, structurer une offre touristique attractive.

Plus que jamais, la proximité a du sens en matière de tourisme. Depuis la loi NOTRe de 2015, les intercommunalités sont les acteurs opérationnels principaux du développement touristique des territoires. De la création et gestion des zones d'activités touristiques à la promotion, la gamme de leurs missions et compétences est large et offre la possibilité de stratégies ambitieuses.

Les 6 intercommunalités du Nord Mosellan ont fait le choix de coordonner leur stratégie et leurs moyens en matière de tourisme. Cette volonté et cette ambition communes peuvent être déclinées en 3 axes principaux :

Une offre structurée autour de thématiques partagées

Plusieurs thèmes constituent de véritables marqueurs de l'identité du Nord Moselle, et sont aujourd'hui des vecteurs d'attractivité touristique. Les intercommunalités de NOMOS+ ont souhaité qu'ils soient les fils conducteurs d'une offre touristique partagée :

- La Moselle et ses circuits de découverte, et notamment la Véloroute « L'Échappée bleue Moselle-Saône à vélo», itinéraire inscrit au Schéma National des véloroutes et voies vertes,
- Au-delà de la Moselle, la nature au sens large constitue une offre phare du Nord Moselle, qui appelle à être coordonnée. Les expériences auxquelles elle peut inviter sont nombreuses, de la visite de sites aux activités de sport et de loisirs en passant par la découverte du terroir et de ses produits.
- Le patrimoine fortifié à travers les époques, avec un accent particulier pour le patrimoine Maginot, est un 3ème thème fédérateur fort.

Une promotion et un marketing touristiques concertés

La collaboration en matière de supports de promotion touristique est déjà ancienne, héritée du SMVT des 3 Frontières. Des éditions communes sont notamment produites en matière de calendrier des manifestations, mais aussi de carte touristique, à l'image de la carte « Le Pays des 3 Frontières en Moselle » parue en 2021.

La commercialisation de produits touristiques à l'échelle d'un territoire élargi fait également l'objet de pratiques partagées : promotion et vente des produits de la marque MOSL, réflexions pour la constitution et la commercialisation de circuits et séjours communs... Cette approche marketing doit se poursuivre et s'intensifier.

Une mise en réseau des Offices de Tourisme

Ces collaborations constituent des jalons vers une mise en réseau destinée à afficher, promouvoir et commercialiser une offre commune pour la destination « Nord Moselle ».

• **Développement économique / attractivité / numérique**

Dans le domaine du développement économique, les six EPCI membres de NM+ ont créé le Syndicat E-LOG'IN 4 dès 2014 afin de donner une nouvelle dynamique à l'espace portuaire de Thionville/ Illange/ Uckange/ Florange.

L'objectif partagé vise à aménager une ZAC à vocation industrielle et logistique sur d'anciennes friches de la sidérurgie. Afin de consolider les prospects internationaux qui ont manifesté de l'intérêt pour le site, il est indispensable de maîtriser le coût du foncier impacté par les travaux de dépollution. Le classement du site portuaire parmi les sites industriels français « clés en mains » et l'accès au Fonds friches mis en place par l'Etat et la Région constituent des atouts pour cette reconversion.

Parmi les projets envisagés sur le périmètre portuaire, le pôle agroalimentaire transfrontalier Nord lorrain doit voir le jour à l'initiative des 6 EPCI de NM+. Initié en 2012 à la suite de la fermeture de l'abattoir de Metz et relancé en 2018 avec un périmètre d'actionnaires élargi à la Meurthe-et-Moselle et au Luxembourg, le futur abattoir vise un potentiel proche de 1 500 tonnes toutes filières.

Autre enjeu important commun à nos territoires : le développement de l'économie numérique. Plusieurs projets entendent répondre à des problématiques partagées : le pôle numérique Thi'Pi, le futur Digital Lab d'ArcelorMittal, la Smart City avec au cœur du dispositif la gestion de la donnée, de l'OPEN DATA, et de la gestion de la gouvernance de la donnée. Par ailleurs, la nécessaire prise en compte de la médiation et de l'inclusion numérique et le développement de nouveaux usages numériques appellent des réponses partagées.

• **Enseignement supérieur**

S'agissant de l'enseignement supérieur, le confortement de l'IUT de Thionville/Yutz, grâce en particulier à l'ouverture récente d'un 4ème département « hygiène sécurité environnement », et le développement de nouvelles formations diplômantes sur le Nord Mosellan vont trouver à se concrétiser à travers l'approbation d'un protocole d'accord intercommunautaire. Il s'agit par cette action d'ancrer l'enseignement supérieur comme vecteur d'attractivité du territoire et de soutenir la recherche, en lien avec l'IUT, les industriels et les pôles de compétitivité, au service du développement de l'emploi.

L'ouverture de ces nouvelles formations supérieures pose avec plus d'acuité la question du développement de l'offre d'hébergement pour les étudiants. Des initiatives visant à la création de nouveaux logements seront engagées en lien avec les bailleurs sociaux et les opérateurs immobiliers du territoire.

• **Transfrontalier**

Le fait transfrontalier, à l'échelle du Nord Mosellan, constitue historiquement un aspect de la vie locale. Il s'est inscrit ainsi dans les géographies sociales et économiques de ce territoire et a contribué à forger une identité territoriale singulière. Franchir les frontières pour les entreprises et les ménages est donc devenu un acte de la vie quotidienne. Son intensification avec la libre circulation fixée par les traités européens et le développement économique du Grand-Duché du

Luxembourg doit amener aujourd’hui les territoires à définir et concevoir des politiques publiques davantage interterritoriales et transfrontalières. Il s’agit face à cette trajectoire globale de développement dépassant parfois les compétences de chacun de nos EPCI, de proposer une réflexion et des modalités d’intervention suffisamment agiles et susceptibles d’accompagner voire d’anticiper les modes de vie et les usages des acteurs locaux (habitants et entreprises) qui eux s’affranchissent des limites administratives de nos communes, nos EPCI et de nos pays. Les tendances démographiques luxembourgeoises et sarroises (population générale et active) doivent enfin amener à mettre en œuvre rapidement de véritables démarches transfrontalières structurantes pour éviter encore de subir.

L’accès aux ressources (emplois, marchandises, biens de consommation, loisirs.) de part et d’autre des frontières par les ménages et les entreprises a eu pour première conséquence une évolution importante des mobilités locales. Les marchés de l’habitat ont également été impactés conduisant certains de nos ménages à ne plus trouver des solutions de logement dans nos territoires. Les enseignements tirés de ces bouleversements économiques et sociologiques et les premières réponses apportées en matière de mobilité, d’immobilier d’entreprises, de formation, de projet urbain et de gouvernance conduisent à engager une nouvelle étape d’intervention.

C’est dans le sens de ce constat global d’une asymétrie des relations frontalières que les collectivités associées du Nord Mosellan manifestent leur volonté de devenir actrices de leur destin frontalier en construisant des projets avec les autorités locales allemandes, luxembourgeoises et belges voisines et non en subissant les effets collatéraux de la libre circulation. Collaborer en devenant partenaires sur les sujets de la mobilité, de l’emploi et des services s’avère être une étape incontournable pour le développement futur de l’espace Nord Mosellan et des territoires à la fois locaux et transnationaux dans lesquels elle s’insère. L’impératif est dès à présent de réévaluer l’échelle de réflexion pertinente pour les programmations infrastructurelles, économiques, culturelles et éducatives locales.

Présentation générale de l'Arc Mosellan préfigurant la stratégie du territoire

A l'appui de nombreux diagnostics réalisés ces dernières années, la stratégie déployée devra permettre de répondre aux enjeux suivants :

- 1- Forger l'identité partagée du territoire
- 2- Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire
- 3- Être le territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement
- 4- Valoriser un art de vivre en s'appuyant sur nos patrimoines, nos services et nos associations

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les diagnostics suivants :

- Projet de territoire de 2011
- Contrat de ruralité de 2017
- Schéma de développement économique
- Diagnostic du PCAET
- Données touristiques fournies par Moselle Attractivité
- Données disponibles au sein de l'observatoire du Département
- Diagnostic du SCOTAT
- Diagnostic CCI et CMA
- Diagnostic petite enfance
- Etude trame verte et bleue

Les chiffres clés :



Nombre de communes : 26 / Nombre d'habitants : 34 763

• 2003 – CRÉATION DE LA CCAM

A cette époque, un état des lieux de la situation territoriale a été réalisé ainsi qu'une identification de projets à inscrire en contractualisation avec les principaux financeurs.

• 2011 – PROJET « L'AN II DE L'ARC MOELLAN »

Orientations en matière de services à la population partant du constat que l'action communautaire sur la période précédente, avait été consacrée à la réalisation de zones d'activités communautaires.

• 2017 – CONTRAT DE RURALITÉ

Afin de s'inscrire dans la démarche de contrat de ruralité, prôné par l'état, un Contrat de Ruralité – Projet de territoire a été élaboré en 2017.

Populations – urbanisme

Population de l'Arc Mosellan

Un territoire jeune, 25,3 % de la population a moins de 20 ans soit 8 636 personnes.

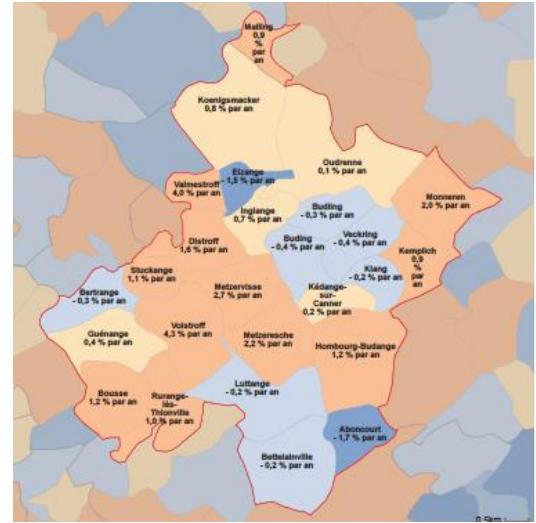
En Moselle, 22,8 % de la population a moins de 20 ans soit 237 801 personnes (Chiffres 2015).

Perspectives de vieillissement :

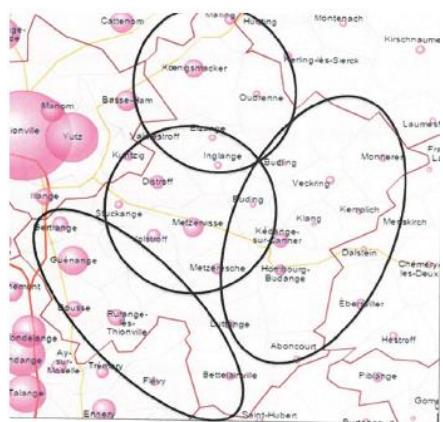
7,1 % de la population a plus de 75 ans soit 2 416 personnes. A l'horizon 2030, le territoire comportera plus de 3 000 personnes de plus de 75 ans.

Population en 2017 : 34 456

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2017 : 153,8



Bassins de vie



L'Arc Mosellan se structure autour de quatre polarités :

- Guénange
- Kédange-sur-Canner
- Kœnigsmacker
- Metzervisse

Nombre de logements et de logements vacants

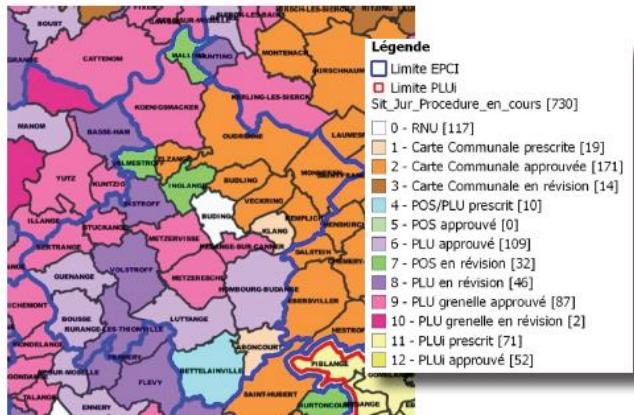
Nombre de ménages en 2017 : 13 703

Nombre total de logements : 14 608

Part des logements vacants en 2017 : 5,5 %
(Moselle : 9% ; Grand Est : 8,7%).

Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017 : 79,6 %

Urbanisme



Sur 26 communes :

- 14 avec PLU
- 6 avec carte communale
- 6 sans document

Friches identifiées par l'EPF Lorraine

Fort de Koenigsmacker

ZAC du cœur de ville - Guénange

Zone industrielle « Les Carrières » Distroff

Ancienne usine à chaux de Distroff



Mobilité professionnelle et infrastructure

Diagnostic :

Nombre total de travailleurs : 15 580

	Hommes	Femmes
Ensemble	8 244	7 491
Salariés	7 513	7 037
Non-Salariés	730	454

Flux sortant de l'EPCI vers le Luxembourg : 4 612 travailleurs

Les réseaux :

- Un réseau routier bien structuré A31 / RD 918 / RD 654
- Un réseau ferré à conforter
 - o LIAISON THIONVILLE – TRÈVES
 - TER proposé aux usagers uniquement le week-end
 - o LIAISON YUTZ – BOUZONVILLE
 - Volonté de réouvrir la ligne TER
- Des transports de bus disparates
 - o Ligne 4 - Stuckange Liberté / Thionville Linkling 3

- Ligne 33 - Guénange Village - Guélange / Thionville Foch
 - Ligne 56 - Guénange Bellevue / Hayange Féralia
 - Ligne 111 - Budling / Thionville (FLUO)
 - Ligne 74 - Guénange / Metz (FLUO)
- Un projet ambitieux de pistes cyclables

Economie, commerce et artisanat

Secteurs d'activités :

998 entreprises, mais territoire surtout tourné vers l'artisanat et le commerce.

Commerce et consommation

Forces

- Un marché de consommation en forte progression avec des habitants à fort pouvoir d'achat ;
- Un territoire non ciblé par les enseignes touchant aux CSP + ;
- Des modes de consommation qui évoluent.

Faiblesses

- Perte d'attractivité des centres bourgs avec une réelle facilité de déplacement sur les centres de consommation.

Economie, chiffres clés :

Une économie majoritairement présente avec 66% des établissements du territoire qui sont orientés vers la sphère présente. 10,7 ans d'âge moyen d'un établissement de la CCAM (10,5 ans en Moselle). 79% des établissements du territoire ayant moins de 2 salariés (60% en Moselle). 703 établissements du territoire inscrits en 2017 au RCS et au RM. +70% d'augmentation du nombre d'établissements au sein du territoire entre 2012 et 2017. L'Arc Mosellan accueille près de 3 000 emplois (2 240 emplois salariés en 2015 ; 766 emplois non-salariés en 2014 (champ URSSAF)).

Zones d'activités économiques :

- ZI des carrières à DISTROFF
- ZA Bellevue à GUÉNANGE
- ZA de METZERVISSE
- Zone Parc de la Canner à BUDING
- Zone artisanale de KOENIGSMACKER/MALLING (7 ha).

Agriculture et forêt

Agriculture

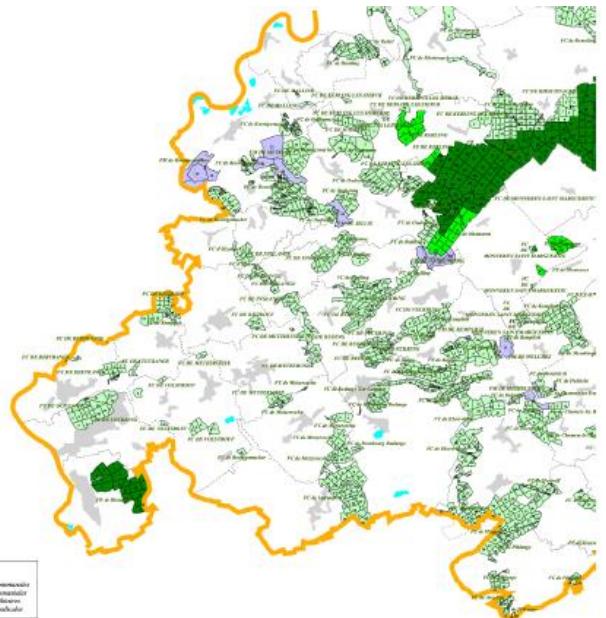
11 251 ha de SAU (7 039 ha en céréales / 4 116 ha en prairies / 96 ha en autres utilisations)

Age moyen des exploitations : 51 ans

Orientations technico-economiques

- 91 exploitations en polyculture-élevage
- 30 exploitations en polyculture

- 4 exploitations en maraîchage
- 2 exploitations en arboriculture
- 2 exploitations avec un élevage de chiens
- 1 exploitation avec une pension de chiens
- 1 exploitation en apiculture



Forêt :

3000 hectares de forêt communes

- + de 250 hectares de forêts militaires
- De nombreuses parcelles d'épicéas scolytés qui seront toutes atteintes d'ici 2 ans

Tourisme

SWAT

FORCES

DEUX SITES TOURISTIQUES DYNAMIQUES :

- Gros ouvrage Maginot du Hackenberg ;
- Moulin de Buding.

UN TERRITOIRE RURAL (7,1 % D'ESPACES ARTIFICIALISÉS).

UNE OFFRE INTÉRESSANTE EN ACTIVITÉS NATURE ET EN CIRCUITS COURTS.

BASSIN DE POPULATION IMPORTANT À PROXIMITÉ :

- Sillon Lorrain ;
- Agglomération de Thionville ;
- Métropole de Metz.

OPPORTUNITÉS

- DÉVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL ET ÉCOTOURISME
- TOURISME FLUVIAL
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT GÉNÉRANT DES PASSAGES IMPORTANTS DE TOURISTES SUR LE TERRITOIRE : A31, voie bleue
- PARTENARIATS AVEC MOSELLE ATTRACTIVITÉ ET LES OFFICES DE TOURISME DU NORD MOSELLAN POUR AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE
- INTÉGRATION DE L'OFFRE DANS DES CIRCUITS
Tourisme de mémoire, fluvial, œnotourisme
- NOMBREUSES POSSIBILITÉS DE LIAISONS DOUCES

FAIBLESSES

- FAIBLESSSE DE L'OFFRE QUALIFIÉE EN HÉBERGEMENT ET EN RESTAURATION.

- MANQUE DE NOTORIÉTÉ DES SITES ET ACTIVITÉS.
(excepté le Gros ouvrage Maginot du Hackenberg)

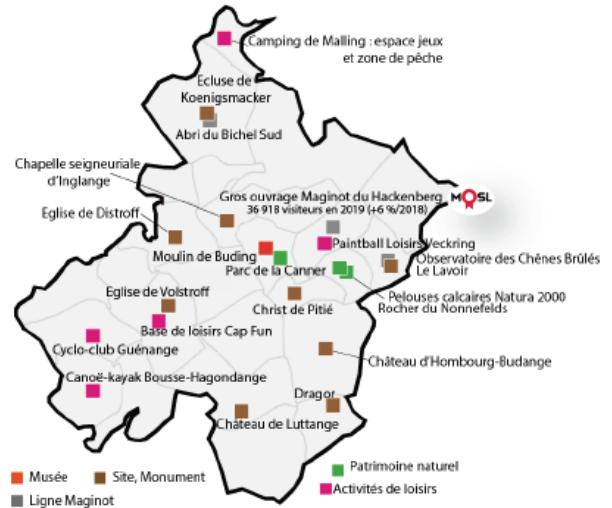
- UN POIDS ÉCONOMIQUE FAIBLE.
Le tourisme représente 4,7 % des emplois du territoire, contre 6,7 % en Moselle.

- PAS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE VERS UN OFFICE DE TOURISME.

MENACES

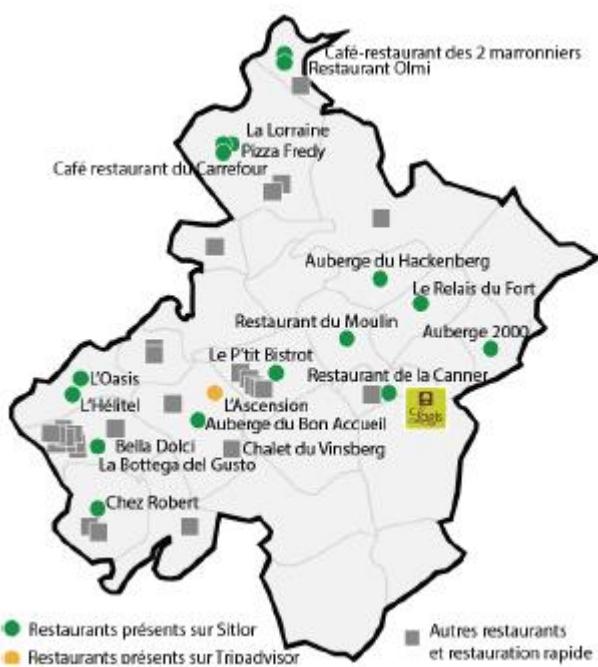
- FAIBLE DISPOBILITÉ DU FONCIER POUR DES PROJETS TOURISTIQUE.
(Territoire résidentiel)

- 1 site touristique labellisé : Gros ouvrage Maginot du Hackenberg,
- Adhérent à la Route des Fortifications Européennes ;
- 1 musée : Moulin de Buding, site géré par la CCAM ;
- 15 sites patrimoniaux dont 3 sites de la ligne Maginot ;
- Voie ferrée Vigy/Aboncourt ;
- 5 prestataires d'activités de loisirs ;
- Tourisme fluvial : Koenigmacker, proximité de la base nautique Nautic'Ham ;
- Les atouts en périphérie : base nautique Nautic'Ham, Château de Sierck, Château de Manderen, citadelle de Rodemack.



Hébergement

Un territoire sous-équipé en hébergement touristique. L'Arc Mosellan représente 2,7% des lits touristiques de la Moselle.



- 2 Hôtels
- 2 Campings
- 2 Chambres d'hôtes
- 15 Meublés de tourisme

Restauration

Offre du secteur de la restauration

39 établissements dans la base Insee Sirene ;

- Labels de qualité : Restaurant Olmi ;
- 1 restaurant Logis : Restaurant de la Canner ;
- 1 établissement référencé dans TripAdvisor : L'Ascension.

Emplois salariés dans le secteur restauration : 58 (source : ACOSS-URSSAF).

CIRCUIT COURT

- 6 producteurs locaux et 1 artisan ;
- La Route des vins de Moselle française :

- Domaine du Stromberg, viticulteur AOC Moselle.

Randonnées pédestres et à vélo

Près de 82 Km de circuits. Dans le cadre du PDIPR, l'objectif est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée (circulaire de 1988), tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. Le projet d'inscription au schéma communautaire de randonnées pédestres est de 150 Km. Le territoire est traversé par des itinéraires nationaux et européens. Des travaux de balisages sont en cours d'élaboration.

Environnement

Il se décline en deux axes, Eco-Paysagers et Environnementaux :

Socle Eco-Paysager : Vallées et plateau Lorrain

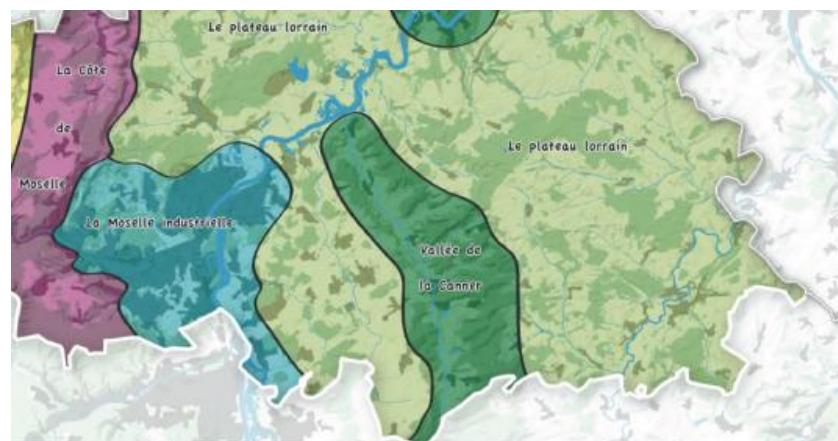
Quatre vallées d'affluents de la Moselle selon un axe Nord-Sud :

- La vallée de la Canner : une centralité géographique, une biodiversité remarquable (zones Natura 2000), des usages éco touristiques
- La vallée de la Bibiche ;
- La vallée de L'Oudrenne ;
- La vallée de la See.

Deux Grandes entités Paysagères :

- Le Plateau lorrain : dominante de paysages ouverts ;
- La vallée de la Canner : les traces d'un espace rural traditionnel composé de divers motifs paysagers (villages, bocages, boisements, cours d'eau, ...).

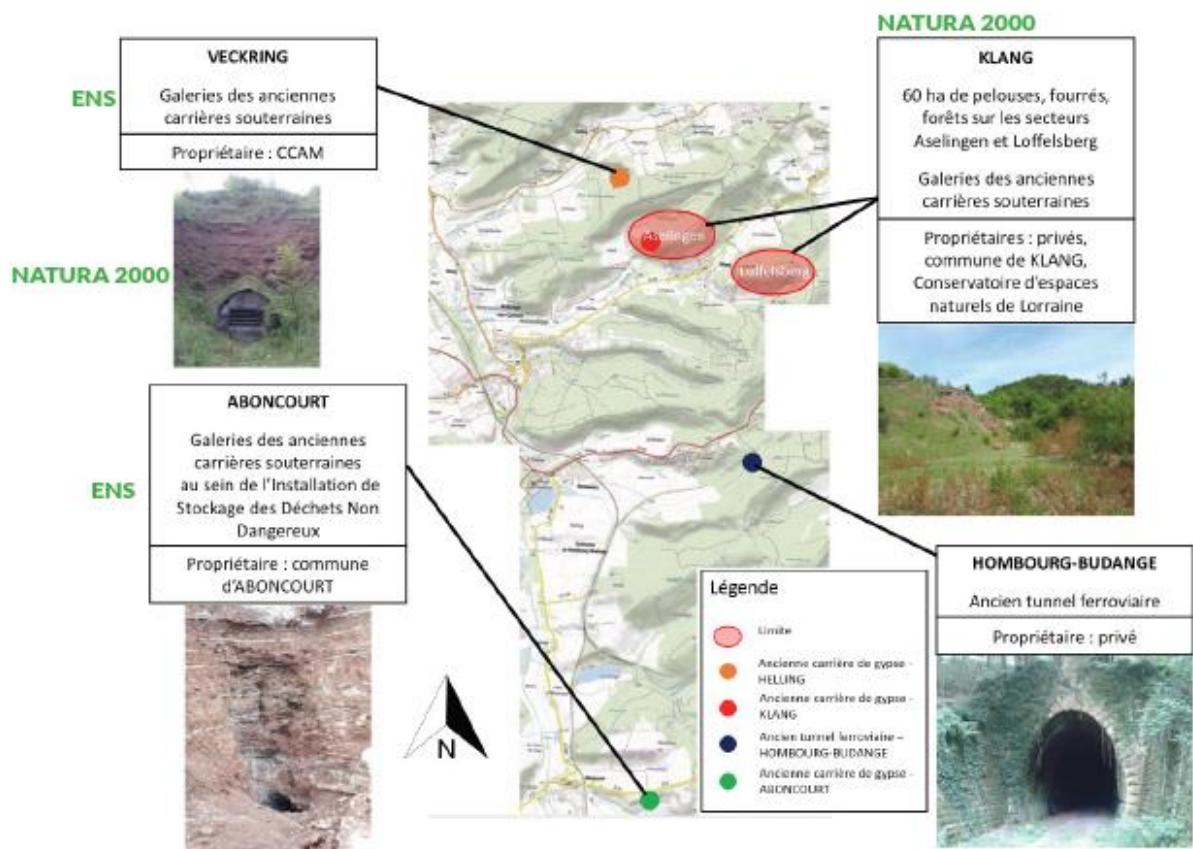
La Vallée de la CANNER est un site paysage inscrit (N° RÉGIONAL SI57331A).



Milieux naturels remarquables

- 1 zone NATURA 2000 présente sur les sites de VECKRING,
- KLANG et ABONCOURT ;
- 1 ZNIEFF de type 2 de l'Arc Mosellan ;
- 18 ZNIEFF de type 1 ;
- 11 de boisements/forêts ;
- 3 de zones humides / cours d'eau (vallées) ;
- 1 ancienne caserne ;
- 1 ancienne carrière de gypse ;
- 2 de milieux ouverts, prés et vergers

Une zone Natura 2000



349,3 Km² d'Espaces Naturels Sensibles du CD57 (16 sites) sur 3 563 km² en Moselle (248 sites)

Trame Verte et Bleue

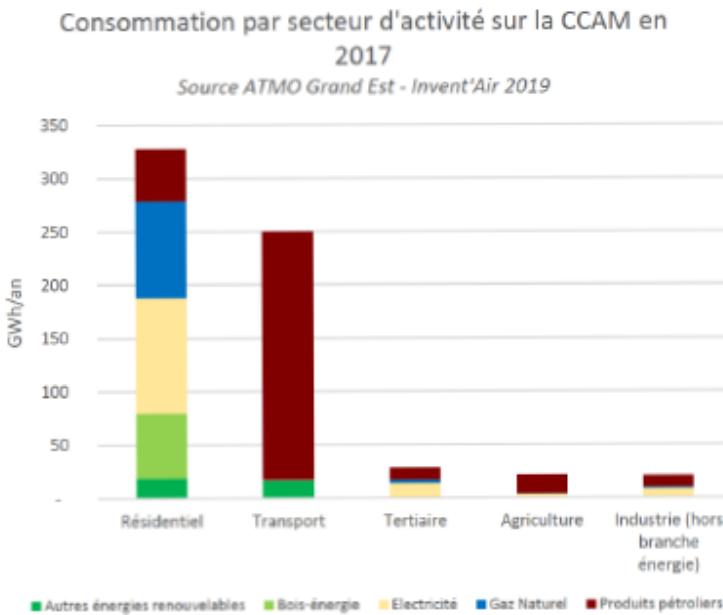
Un projet en cours d'élaboration, en concertation avec les communes de l'Arc Mosellan et le monde agricole.

Déchets, ISDND, Collecte :



- Des travaux de comblement de galeries permettant un potentiel restant de 150 000 tonnes environ sur le casier B4bis
- Une Zone amont qui pourrait être étudiée en vue de réadapter une zone de 600 à 800 000 tonnes
- 8 000 tonnes enfouies chaque année soit 230 kgs / hab

Energie



GWh/an), 163 GWh/an de solaire, gisement géothermique (pour les besoins résidentiels), exploitation raisonnée de la forêt (72 GWh/an), méthanisation (49,4 GWh/an), négligeable via l'industrie.

La consommation reste dominée par le résidentiel et les transports. L'Arc Mosellan n'accueille pas d'industries lourdes. Les énergies fossiles (pétroles et gaz) représentent 65 % des consommations. Les produits pétroliers, quant à eux, représentent à eux seuls 50 % de la consommation. Les potentiels de réduction de consommation se retrouvent sur l'efficacité énergétique des logements et la réduction des transports. Les énergies renouvelables représentent 19,6% des consommations du territoire (16,3 en France en 2017).

Le potentiel de production, quant à lui, représente 53 éoliennes (197

Services aux habitants

Petite enfance – Accueil des jeunes enfants

- 1 192 enfants < 3 ans sur CCAM
- 13 enfants de moins de 3 ans par place d'EAJE en 2017
- 384 assistants maternels
- 3,1 d'enfants < 3 ans par assistant maternel
- Multiaccueil communautaire « Les Coccinelles » ;
- Multiaccueils programmés ;
- Micro-crèches (10 places) ;
- Maison Assistants Maternelles - MAM (12 places).

Jeunesse

Activité piscine

- 120 classes ayant une activité piscine ;
- 10 150 entrées en 2019 ;
- Coût des entrées 45 000 euros + 25 000 euros de transport ;
- Un partenariat avec la Piscine de Basse-Ham pour un montant de 800 000 Euros



Piscines fréquentées : Sérémange, Florange, Bonzonville, Breistroff.

Moselle Jeunesse

- 200 à 250 jeunes inscrits chaque année sur les programmes de Juillet / Août ;
- Activités proposées : théâtre, sport, musique, kayak, nature, découverte du patrimoine, fresque, cirque, raid itinérant ;
- Dépenses : 34 100 € ;
- Recettes 15 700 € ;
- Coût résiduel : 18 400 €.

Accessibilité aux services publics :

- Les France Service de Metzervisse et Guénange.

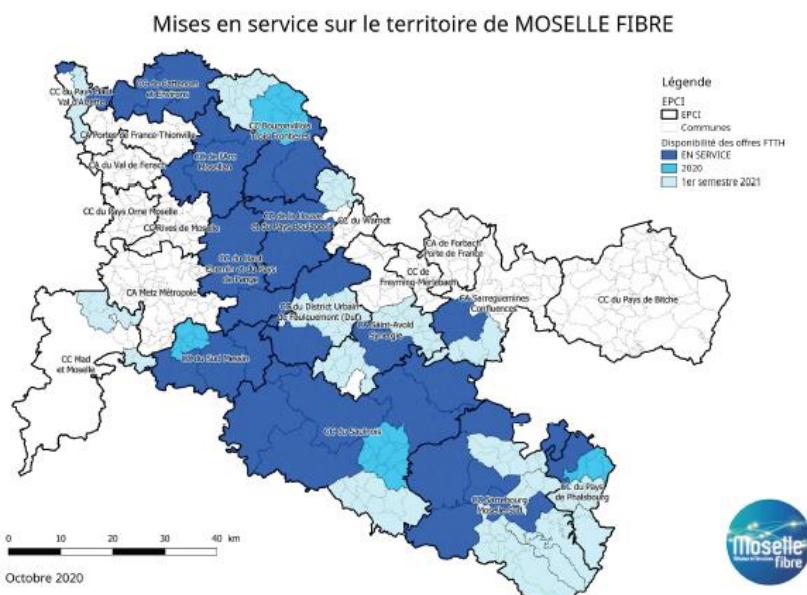
Séniors – Les établissements

- 10 résidences autonomies (521 logements)
- 25 maisons de retraites médicalisées ou non
- 2 unités de soin de longue durée

Santé

Vieillissement des professionnels de santé, une maison de santé à Metzervisse, une à Koenigsmacker.

Numérique – Déploiement de la fibre



Des taux de pénétration satisfaisants :

KOENIGSMACKER : 44%

KEDANGE : 41%

GUENANGE : 31%

La stratégie de l'Arc Mosellan

Crée en 2003, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) regroupe 26 communes qui comptent 34763 habitants (INSEE 2018).

Situé entre villes (Luxembourg, Thionville, Metz) et campagne, riche de son histoire et de son patrimoine, le territoire de l'Arc Mosellan se révèle un lieu idéal pour la vie de famille comme pour planter son entreprise. Pour une superficie de 22 400 hectares, le territoire de l'Arc Mosellan se définit dans un périmètre clé. Il est au cœur de la Grande Région (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Rhénanie Palatinat, Sarre, Wallonie) et dispose d'une situation privilégiée sur des axes majeurs de communication en Europe.

Desservi par l'Ouest avec l'A31, par le Sud avec l'A4, par l'Est et au Nord avec l'A620 et disposant de trois gares TGV : Metz, Thionville, Lorraine TGV, d'un réseau TER Grand Est, ainsi que des réseaux de transports de bus TIM (toute la Moselle et scolaires) et Citéline (bassin thionvillois), les mobilités multimodales sur notre territoire demeurent un axe de réflexion majeur à structurer.

La Communauté de Communes est composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, organisée autour de plusieurs centres bourgs comme Guénange, Metzervisse, Koenigsmacker et Kédange sur Canner. 4 Vallées principales constituent le territoire : la Vallée de la Canner (Site inscrit aux paysages remarquables de Moselle sur plus de 5 500 Hectares), la vallée de la Bibiche, la vallée de l'Oudrenne (Ruisseau inscrit en première catégorie), la vallée de la See. Ces 4 cours d'eau sont des affluents de la Moselle.

Fort d'un patrimoine architectural riche, d'ouvrages militaires témoins des guerres de 1870 et 39/45, d'espaces naturels remarquables (18 ZNIEFF, 2 zones Natura 2000), d'un tissu associatif développé ; la valorisation du territoire nécessite une mise en réseau de l'ensemble de ces attraits touristiques, et une diversification des expériences territoriales en lien avec un Tourisme familial et de nature.

Ainsi, il convient de retenir des potentialités fortes dues à une position géographique idéale (Pays des Trois Frontières, limitrophe avec la C.A. Porte de France Thionville et celle du Val de Fensch et les C.C. de Rive de Moselle, du Pays du haut chemin /Pays de Pange, de la CCB3F de Bonzonville - Sierck, et de la CCCE de Cattenom), un patrimoine architectural riche avec des monuments classés, des ouvrages militaires d'exceptions, vitrine du territoire et qui accueille chaque année plus de 35 000 visiteurs.

Écoles, collèges, zones d'activités, transports en commun, services à la population sont nombreux. Des zones économiques et des réserves foncières sont en outre présentes sur ce territoire qui se différencie des autres par la qualité de son environnement et son implantation stratégique au cœur de la Grande Région. Sur le territoire de l'Arc Mosellan développement rime avec prise en compte de l'environnement et du cadre de vie.

Au cœur d'un bassin d'emplois de plus de 240 000 habitants, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a su créer des zones économiques et attirer sur son territoire quelques 200 entreprises. Services à la population, commerces, industries sont présents sur un territoire dont les possibilités de création et d'installation d'entreprises sont nombreuses.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique tend à mettre en œuvre conjointement des actions de relance dans un cadre partenarial et une approche territoriale.

S'inscrivant dans l'axe des transitions écologiques, numériques, productives, il permet ce changement de paradigme en s'accrochant notamment sur trois piliers, la transition écologique, le développement économique, et la cohésion territoriale.

L'Arc Mosellan a décliné opérationnellement ces trois piliers en 9 axes :

Axe 1 : Populations, urbanisme et habitat

Organiser le territoire de manière équilibrée et équitable dans un développement attractif en harmonisant le développement et les extensions urbaines des communes avec une répartition des droits à construire ou encore en confortant la maîtrise du foncier, accompagner la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager remarquable avec des aides financières et techniques sont autant de projet à mener.

Les enjeux :

- Organiser le territoire de manière équilibrée et équitable dans un développement raisonné ;
- Intégrer les enjeux de la proximité du Luxembourg et des travailleurs frontaliers ;
- Nécessité d'accompagner la formation des jeunes à ce phénomène notamment par une bonne connaissance des langues étrangères ;
- Faciliter les mobilités ;
- Maîtriser l'urbanisation et la répartir de façon équilibrée pour ne pas amplifier les disparités ;
- Seule intercommunalité de Moselle à ne pas avoir pris la compétence Habitat ;
- Des friches déjà identifiées et d'autres à repérer probablement.

Axe 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures

Faciliter toutes les mobilités sur le territoire, accompagner le développement des infrastructures et services liés en structurant des projets autour des piétons et vélos, des transports en commun ou encore en développant les infrastructures et des équipements et projets adaptés aux modes de transports collectifs, innovants et alternatifs sont parties intégrantes de cet axe.

Les enjeux :

- Territoire rural au cœur de l'Euro région ;
- (Lorraine, Sarre, Luxembourg, Wallonie-Palatinat) ;
- Partiellement inscrit dans le Sillon Mosellan et à 15 minutes de Thionville ;
- Accueillant de nombreux transfrontaliers et leurs familles ;
- Conditions exceptionnelles de dessertes (réseau routier primaire encerclant le territoire, réseau routier secondaire, ligne TGV desservant Thionville, aéroport international de Luxembourg Ville et aéroport régional de Metz-Nancy Lorraine), axes fluviaux Thionville-Trèves et Thionville-Bouzonville ;
- Désenclaver les territoires les plus éloignés ;
- Conforter les liaisons ferroviaires existantes ;
- Mettre en place un schéma de développement de modes doux ;
- Réduire l'empreinte carbone des voitures par une diminution de son usage et l'évolution des technologies.

Axe 3 : Économie, commerce et artisanat

Cet axe se structure à travers l'augmentation de la force du tissu économique, de sa visibilité et du développement de l'emploi à travers la promotion du territoire, la mise en réseau des acteurs locaux, le développement des circuits courts et des marchés locaux, ou encore le développement commercial et la promotion des parcs d'activités disponibles.

Les enjeux :

Emploi et économie :

- En dépit d'un positionnement territorial favorable, le tissu économique de l'Arc Mosellan apparaît à ce jour insuffisamment développé en rapport à son attractivité résidentielle ; c'est ainsi que les emplois locaux générés par les activités économiques de l'Arc Mosellan représentent à peine le tiers des actifs résidants ayant un emploi ;
- Si l'attraction des pôles d'emplois de Thionville, Metz et Luxembourg est évidemment en cause, le dynamisme de l'Arc Mosellan avéré sur la dernière période semble mettre en évidence des potentialités réelles, ayant vocation à être approfondies dans les prochaines années :
 - Croissance locale des emplois entre 2008 et 2013 dans un contexte départemental de stagnation ;
 - Dynamique de création de TPE-PME notable notamment dans les secteurs des services.

Artisanat et commerce :

- Préserver et développer ce tissu économique composé des artisans et commerçants qui contribuent à l'économie mais aussi font vivre au quotidien le territoire ;
- Promouvoir le commerce de proximité, accompagner sa rénovation et sa modernisation ;
- Accompagner le développement de nouvelle filière autour du numérique ;
- Dresser un bilan des bâtiments publics ou privés exploitables sur nos communes pour répondre rapidement à un besoin d'installation.

Zones d'activités :

- Engager la mutation de la zone des carrières de Distroff ;
- Commercialiser les parcelles libres ;
- Engager une étude pour retrouver de nouvelles capacités d'accueil et créer des réserves foncières (non pas en extension sur ces terres agricoles mais en reconversion de friches).

Axe 4 : Agriculture, forêt et alimentation

Faire de l'agriculture et de la forêt des forces de développement du territoire et d'amélioration de l'environnement, c'est avant tout réfléchir autour de la filière bois et réaliser un plan d'approvisionnement territorial. C'est également définir une politique agricole en direction de la diversification des exploitations, et engager un programme alimentaire territorial.

Les enjeux :

Agriculture

- Un âge relativement élevé des exploitants : accompagner la transmission des exploitations ;
- Un territoire varié en terme de production : céréales, viande mais avec quelques déficits (maraîchage).

Forêt

- Fin de toutes les plantations d'épicéa d'ici 2 ans – nécessité de replanter avec des coûts élevés pour certaines communes ;

- Définir les bonnes essences pour l'avenir ;
- Etudier les synergies ou complémentarités d'actions vis-à-vis d'une ressource importante.

Axe 5 : Tourisme

Atout indéniable pour notre territoire, en matière de tourisme, il nous est nécessaire de conforter, promouvoir et diversifier l'offre en utilisant les atouts et spécificités du territoire. Pour ce faire, il conviendra notamment d'engager une étude de développement stratégique sur le tourisme et définir des positionnements atypiques, et de travailler à la mise en valeur de notre patrimoine, à travers toute sa richesse écologique, patrimoniale et ses atouts en direction des familles.

Les enjeux :

- Définir une stratégie politique autour du Tourisme des familles et Nature ;
- Diversifier les activités sur le territoire ;
- Développer l'hébergement.

Axe 6 : Environnement et déchets

Saisir la thématique environnementale pour en faire un levier de développement économique, d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie en préservant et améliorant notre environnement pour le bien-être de nos habitants et des générations futures, en menant une politique de baisse de production des déchets et en garantissant une tarification maîtrisée sont autant d'objectifs à décliner dans cet axe.

Il se décline en deux axes, Eco-Paysagers et Environnementaux :

Les enjeux Eco-Paysagers :

Protéger les espaces et la biodiversité

La protection des réservoirs de biodiversité et de leurs abords dont les zones Natura 2000, ZNIEFF 1 ;

- La protection des zones humides ;
- La protection des cours d'eau et de leur espace de fonctionnement ;
- Préserver la connectivité environnementale et les milieux spécifiques ;
- Les corridors écologiques ;
- Les espaces de perméabilité de grande échelle dont les ZNIEFF 2 et ZICO associées à la vallée de la Canner et aux milieux forestiers et thermophiles de la CCAM ;
- Les espaces de perméabilité rapprochée, relevant de la nature ordinaire (bois, haies, prairies, espaces cultivés, etc).

Mettre en valeur les paysages et faire de cette richesse la marque nature de l'Arc Mosellan

Les enjeux de l'environnement :

Déchets

- Engager la taxe ou redevance incitative à travers son chargé de missions recruté par le dispositif Volontariat Territorial en Administration ;
- Baisser la production de déchets à la source ;
- Engager et communiquer sur la collecte sélective ;
- Définir les modalités de traitement des déchets des artisans et commerçants.

Eau / Assainissement

Le territoire est actuellement couvert par des syndicats, se posera en cours du mandat la question des modes de gouvernance de ces 2 domaines.

Axe 7 : Énergie

Engager la transition énergétique et la production d'énergie renouvelable en agissant en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les performances de l'éclairage public, en déployant des points de charge pour véhicules électriques, en développant des mobilités vertes ou encore en accompagnant les communes dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics sont autant de projets à mener.

Les enjeux

Suivant le PCAET, définir le positionnement de l'Arc Mosellan sur les principales sources disponibles (Eolien, photovoltaïque, bois) ;

- S'engager dans une démarche de territoire à énergie positive ;
- Accompagner la baisse de consommation dans les logements et le transport.

Axe 8 : Relations aux communes, communication, identité et rayonnement

Communiquer, informer, partager, faire rayonner l'Arc Mosellan sont les éléments constitutants de cet axe. Conforter la mutualisation autant que possible, faire de l'Arc Mosellan l'outil de développement des communes, faire également rayonner l'Arc Mosellan au-delà de ses frontières sont autant d'enjeux portés par cet axe.

Les enjeux :

- Mettre en place un dispositif d'information, de communication et de marketing territorial dans le but de valoriser les enjeux du projet de territoire auprès des citoyens et des acteurs institutionnels ;
- Développer les relations commune / intercommunalité à travers des projets structurants, tels que la mutualisation ;
- Faire rayonner l'Arc Mosellan notamment en le confortant dans le Nord Mosellan et la région transfrontalière.

Axe 9 : Services aux habitants et cohésion sociale

Développer des services publics au plus près des habitants autour de la petite enfance, du sport, de la culture, des associations en maintenant les services en place, en supportant les associations locales, en diversifiant l'offre de logements pour les séniors, ou encore l'offre de santé du territoire, mais aussi en accompagnant les publics sensibles sur la route de l'emploi, en recréant du lien par l'activité, ou enfin, en développant considérablement les animations sur le site de la Vallée de la Canner autour du patrimoine et de l'environnement sont des sujets structurants pour cette thématique.

Les enjeux

- Petite enfance et Jeunesse
 - o Développer l'offre d'accueil public de petite enfance pour garantir un accès à tous les publics ;
 - o Développer l'apprentissage de la langue du voisin, et des usages du numérique ;
 - o Etudier le développement d'activités jeunesse vers également plus de citoyenneté.
- Sport/ culture / Association
 - o Retravailler les modalités d'actions ;
- Séniors
 - o Être vigilant sur le développement de l'offre de logement séniors adapté et leur diversité.

- Santé
 - o Être vigilant sur le vieillissement des médecins et la nécessité de conforter l'offre ;
 - o Si possible, diversifier les spécialités.
- Accessibilité aux services publics
 - o Conforter les France Service de Metzervisse et Guénange
- Numérique
 - o Envisager le développement des usages
- Site du Moulin
 - o Conforter le site et en définir sa destination.

L'approche communale

De façon complémentaire, le PTRTE évoque le renforcement des commerces et services de proximité, l'amélioration des lieux de vie et le développement des innovations. Le PTRTE prévoit ainsi que l'État et la Région Grand Est s'engagent à accompagner les communes notamment dans leurs projets de développement autour des commerces et services de proximité, de l'artisanat et de l'attractivité de leur territoire.

Le développement et le rayonnement économique du territoire tiennent une place centrale dans ce contrat par lequel l'Arc Mosellan entend bien opérer une transformation majeure. C'est pourquoi nous nous ferons également le relais de projets communaux structurants qui seront présentés dans ce dossier.

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Chaque **projet** est identifié en annexe, par structure porteuse. Ici est présenté l'ensemble des projets sous un axe relance.

Intitulé du projet	Structure porteuse	Maturité du Projet	Projets prioritaires
Travaux : construction d'un Multi-accueil sur la commune de Koenigsmacker	Arc Mosellan	A faire murir	1
Mobilité : liaison douce partagée	Arc Mosellan	A faire murir	2
Mobilité : schéma communautaire des Pistes cyclables	Arc Mosellan	A faire murir	3
Travaux : Aménagement du site du moulin	Arc Mosellan	A faire murir	4
Environnement : mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	Arc Mosellan	A faire murir	5
Environnement : sentiers de randonnées	Arc Mosellan	A faire murir	6
Politique déchets : Confortement du site d'Aboncourt	Arc Mosellan	A faire murir	7
Politique déchets : Mise en œuvre de la tarification incitative	Arc Mosellan	A faire murir	8
Agriculture et Forêt : développer la filière bois par la reconversion des friches militaires et la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial	Arc Mosellan	A faire murir	9
Développement économique : développement de zones d'activités et de locaux artisanaux	Arc Mosellan	A faire murir	10
Environnement : déploiement de production d'Energie renouvelable (photovoltaïque et biomasse)	Arc Mosellan	A faire murir	11
Politique déchets : Redéploiement des déchèteries	Arc Mosellan	A faire murir	12
Agriculture et Forêt : conforter les filiales locales et agricoles autour d'un programme alimentaire territorial (PAT)	Arc Mosellan	A faire murir	13

Rénovation intérieure et extérieure et transformation de la salle socioculturelle Saint-Luc	Aboncourt	Relance	
Mise en sécurité de deux chemins d'exploitation	Aboncourt	Relance	
Equipement numérique école élémentaire	Aboncourt	Relance	
Aménagement centre bourg - Usoirs - Eclairage public LED - Borne de recharge voiture électrique - Enfouissement des conteneurs verres et papiers - Remplacement de la canalisation de l'eau potable 1956 - Surveillance vidéo	Aboncourt	A faire murir	
Activités sportives et de loisirs : Equipement à vocation intergénérationnel	Bertrange	A faire murir	
Urbanisme : Requalification du quartier de la vallée radieuse	Bertrange	A faire murir	
Bettelainville : Enfouissement des réseaux dans ancien village	Bettelainville	A faire murir	
Altroff : Travaux de remise en état ponctuel de trottoirs + création d'un parking + Remise en état de la place de l'église	Bettelainville	Relance	
Altroff : Réfection de l'église	Bettelainville	Relance	
Lotissement	Budling	A faire murir	
Local Communal	Budling	A faire murir	
Lampadaires	Budling	Relance	
Requalification de la place de l'Hôtel de Ville et transformation d'un appartement en bureaux	Guénange	A faire murir	
Création d'une zone de Loisirs	Guénange	Relance	
Amélioration énergétique et passage au numérique de la bibliothèque	Guénange	Relance	
Revalorisation du parc du taureau et des bassins réservés aux eaux pluviales	Guénange	A faire murir	
Aménagement place des fêtes	Hombourg Budange	A faire murir	
Passage surélévé	Hombourg Budange	A faire murir	
Equipement LED	Hombourg Budange	Relance	
Mise aux normes et rénovation	Hombourg Budange	A faire murir	
Atelier communal	Hombourg Budange	A faire murir	
Réalisation d'un espace dédié à la Biodiversité	Kédange sur canner	A faire murir	
Enfouissement de réseaux Rue Principale / Rue de la Mairie	Kemplich	Relance	
Aménagement d'un parc	Königsmacker	A faire murir	
Réhabilitation de l'aile est et de la salle médiévale du château de Luttange	Luttange	A faire murir	
Construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse	Luttange	A faire murir	
Construction d'une maison d'assistants maternels	Luttange	Relance	
Réhabilitation de la rue du Stade et du Vieux Moulin : suppressions des eaux claires parasites, effacement des réseaux secs, aménagement des trottoirs et des zones de stationnement, mise aux normes de la largeur de la voirie, suppression de pompes de relevage EU, travaux visant à éviter les inondations.	Metzervisse	A faire murir	
Sécurisation des abords de l'école	Metzervisse	Relance	
Réalisation d'une salle communale à destination des jeunes	Metzervisse	Relance	
Equipement numérique de l'école (11 classes)	Metzervisse	A faire murir	
Restructuration d'un bâtiment communal pour créer un espace numérique, un commerce de proximité et une MAM	Oudrenne	A faire murir	
Aménagement cœur de village/enfouissement de réseaux	Oudrenne	A faire murir	
Mise en valeur de zones humides et création d'une liaison douce entre deux villages de la commune	Oudrenne	A faire murir	
Extension de l'école	Stuckange	A faire murir	
Enfouissement des réseaux sec	Stuckange	A faire murir	
Socle numérique	Stuckange	Relance	
Construction d'un bâtiment de cellules commerciales et d'habitations	Stuckange	A faire murir	
Réhabilitation et agrandissement de la Station d'épuration	Valmestroff	A faire murir	

Réhabilitation mairie	Valmestroff	A faire murir	
Réhabilitation du Presbytère et du cœur du village	Veckring	A faire murir	
Réhabilitation d'un ancien château d'eau en gite	Veckring	A faire murir	
Création d'une liaison en mode de déplacement doux entre Veckring et Helling	Veckring	A faire murir	
Création d'une Maison d'assistance Maternelle	Veckring	A faire murir	
Extension du réseau gaz au hameau de Reinange	Volstroff	A faire murir	
Création de zones de production photovoltaïque en toiture	Volstroff	A faire murir	
Magasin de producteurs et site de maraîchage	Volstroff	A faire murir	
Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – renaturation et restauration de la continuité écologique	SNMBV	Relance	
Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Hombourg Budange	SNMBV	A faire murir	
Renaturation et lutte contre les inondations de la Bibiche	SNMBV	A faire murir	

3. Processus de choix et de financement des projets

1. 1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
4. Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.
 - **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

Zoom sur la transition écologique : Le Pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

4. Engagement des partenaires

1) Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances,
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

2) Les engagements du territoire

- Identifier un référent technique,

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance,
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

3) Les engagements de la Région

- Accompagner la démarche en proximité, grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service de contractualisation centralisé,
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par la Région,
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets,
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires,
- Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

4) Les engagements de l'État

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État,
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes,
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,

5) Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat
<p>GATTI Frédéric Directeur Général des Services frederic.gatti@arcmosellan.fr 03 82 83 21 57</p>	<p>Alexandre MAJERCSIK Directeur de la Maison de la Région Thionville-Longwy alexandre.majercsik@grandest.fr Tel : 03 87 33 60 38</p> <p>Virginie LEDERMANN Cheffe du service développement territorial de la Maison de la Région Thionville- Longwy virginie.ledermann@grandest.fr Tel : 03 87 31 81 57</p> <p>Laurent DALSTEIN Chargé de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires Tel : 03 87 33 61 33 laurent.dalstein@grandest.fr</p>	<p>Secrétaire général de la sous-préfecture de Thionville sp-thionville@moselle.gouv.fr Tel : 03 82 59 19 49</p> <p>-</p> <p>ALBERT Anne Adjointe au chef de bureau Bureau de l'aménagement du territoire anne.albert@moselle.gouv.fr 03 87 34 88 92</p>

5. Gouvernance

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de Pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

EPCI : Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan ou son représentant

Signataires du Pacte

Territoire	Région	Etat
Président de la Communauté de Commune de L'Arc Mosellan	Président du Conseil Régional	Préfet de Département

Durée du contrat

Le présent Pacte entre en vigueur le 14/12/2021, il porte sur la durée du mandat municipal 2020 2026.

Accord-cadre établi le 14/12/2021 à Bouzonville.

Le Préfet de la Moselle

Laurent TOUVET



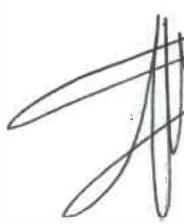
Le Président

du Conseil Régional Grand Est
Jean ROTTNER



Le Président
de la Communauté de Communes

de l'Arc Mosellan
Arnaud SPET



6. ANNEXES

Annexe 1 : liste des projets Arc Mosellan, communes membres et syndicats

Liste des projets Arc Mosellan

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Mobilité : schéma communautaire des Pistes cyclables	Arc Mosellan		X	4 000 000 €	X	X	Structurant
Projet 2	Mobilité : liaison douce partagée	Arc Mosellan		X	250 000 €			Local
Projet 3	Travaux : Aménagement du site du moulin	Arc Mosellan		X	1 900 000 €			Local
Projet 4	Travaux : construction d'un Multi accueil sur la commune de Koenigsmacker	Arc Mosellan		X	1 480 000 €	303 800 €	X	Local
Projet 5	Développement économique : développement de zones d'activités et de locaux artisanaux	Arc Mosellan		X	A définir			Local
Projet 6	Environnement : mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	Arc Mosellan		X	540 000 €		X	Structurant
Projet 7	Environnement : déploiement de production d'Energie renouvelable (photovoltaïque et biomasse)	Arc Mosellan		X	A définir			Structurant
Projet 8	Environnement : sentiers de randonnées	Arc Mosellan		X	200 000,00 €			Structurant
Projet 9	Politique déchets : Confortement du site d'Aboncourt	Arc Mosellan		X	A définir			Local
Projet 10	Politique déchets : Redéploiement des déchèteries	Arc Mosellan		X	A définir			Local
Projet 11	Politique déchets : Mise en œuvre de la tarification incitative	Arc Mosellan		X	550 000 €			Structurant
Projet 12	Agriculture et Forêt : conforter les filiales locales et agricoles autour d'un programme alimentaire territorial (PAT)	Arc Mosellan		X	A définir			Structurant
Projet 13	Agriculture et Forêt : développer la filière bois par le reconversion des friches militaires et la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial	Arc Mosellan		X	A définir			Structurant

Liste des projets des communes membres et des syndicats :

Aboncourt

Intitulé du projet		Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE ET TRANSFORMATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE SAINT-LUC	COMMUNE	2021		659 000,00 HT	211 200 € (DETR) 157 000 € (DSIL)	X	LOCAL OU STRUCTURANT
Projet 2	MISE EN SECURITE DE DEUX CHEMINS D'EXPLOITATION	COMMUNE	2021		39 369,88 HT	X		LOCAL
Projet 3	EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE	2021		11 567,00 HT	X	X	LOCAL
Projet 4	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : - USOIRS - ECLAIRAGE PUBLIC LED - BORNE DE RECHARGE VOITURE ELECTRIQUE - ENFOUSSEMENT DES CONTAINERS VERRES ET PAPIERS - REMplacement DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE 1956 - SURVEILLANCE VIDEO	COMMUNE	2023/2026					

Bertrange

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"	Observations :
Projet 1	Activités sportives et de loisirs : Equipement à vocation intergénérationnel	Commune		X	300 000 €	X	X	Structurant	Projet en phase de démarrage : prochaine étape APS-APD
Projet 2	Urbanisme : Requalification du quartier de la vallée radieuse	Commune		X	N.D.	X	X	Local	Engagement AMO : MATEC / Relèvés topographiques en cours
...									

Bettelainville

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Bettelainville : Enfouissement des réseaux dans ancien village	Commune	Etude Matec	2023/2024	1 100 000 €	X	X	Local
Projet 2	Altroff: Travaux de remise en état ponctuel de trottoirs + création d'un parking + Remise en état de la place de l'église	Commune	Etude Matec	2021/2022	150 000 €	X	X	Local
Projet 3	Altroff : Réfection de l'église	Commune	Etude	2021/2022	140 000 €	X	X	Local
...								

Budling

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Lotissement	COMMUNE		X	360 000,00 €			LOCAL
Projet 2	Local Communal	COMMUNE		X	25 000,00 €			LOCAL
Projet 3	Lampadaires	COMMUNE	X		3 300,00 €			LOCAL

Guénange

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Requalification de la place de l'Hôtel de Ville et transformation d'un appartement en bureaux	COMMUNE	AMO en 2021, programmation en cours	Maîtrise d'œuvre février 2022 DCE Avril 2022 Travaux Aout 2022	2 750 000,00 €	X	X	Structurant
Projet 2	Création d'une zone de Loisirs	COMMUNE	Etudes lancées en 2021	Acquisitions et génie civil en 2022	400 000 €	X		Structurant
Projet 3	Amélioration énergétique et passage au numérique de la bibliothèque	COMMUNE	Etudes lancées en 2021		80 000 €	X	X	Local
Projet 4	Revalorisation du parc du taureau et des bassins réservés aux eaux pluviales	COMMUNE	Etudes lancées en 2022		120 000 €	X	X	Structurant

Hombourg Budange

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"	Autres subventions sollicitées
Projet 1	Aménagement place des fêtes	Commune		2022/2023	450 000,00 €	X	X	Local	
Projet 2	Passage surélevé	Commune		2022	80 000,00 €	13 888 € (DETR)		Local	X
Projet 3	Equipement LED	Commune	Oui		20 000,00 €	X		Local	X
Projet 4	Mise aux normes et rénovation	Salle des fêtes		2023/2024	150 000,00 €	X	X	Local	
Projet 5	Atelier communal	Commune		2023/2024	180 000,00 €	X	X	Local	

Kédange-sur-Canner

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Réalisation d'un espace dédié à la Biodiversité	COMMUNE	X	132 093,00 €			Local
Projet 2							
Projet 3							

Kemplich

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Enfouissement de réseaux Rue Principale / Rue de la Mairie	Mairie de Kemplich	100 000 €	880 000,00 €	980 000,00 €	X	X	Local
Projet 2								
Projet 3								

Koenigsmacker

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	aménagement d'un parc	Mairie de Koenigsmacker	/	à l'étude	700 000 €	X	X	structurant
Projet 2								
Projet 3								

Luttange

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"	Autres subventions sollicitées :
Projet 1	Réhabilitation de l'aile est et de la salle médiévale du château de Luttange	Commune	Début des travaux 2021	Fin des travaux : 2023	1 666 948 €	X	X	Local	
Projet 2	Construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse	Commune	Début des travaux 2021	Fin des travaux : 2027	855 000,00 €	X	X	Local	
Projet 3	Construction d'une maison d'assistants maternels	Commune		2022	512 254 €				X

Metzervisse

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Réhabilitation de la rue du Stade et du Vieux Moulin : suppressions des eaux claires parasites, effacement des réseaux secs, aménagement des trottoirs et des zones de stationnement, mise aux normes de la largeur de la voirie, suppression de pompes de relevage EU, travaux visant à éviter les inondations.	Commune		2022	600 000 €			Local
Projet 2	Sécurisation des abords de l'école	Commune	Étude	2022	250 000 €	X		Local
Projet 3	Réalisation d'une salle communale à destination des jeunes	Commune	En cours	2022	85 000 €	X		Local
Projet 4	Equipement numérique de l'école (11 classes)	Commune		2022	20 000 €			Local
...								

Oudrenne

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Restructuration d'un bâtiment communal pour créer un espace numérique, un commerce de proximité et une MAM	Commune	Néant	2022	1 200 000,00 €			Local
Projet 2	Aménagement cœur de village/enfouissement de réseaux	Commune	Néant	2022	250 000,00 €			Local
Projet 3	Mise en valeur de zones humides et création d'une liaison douce entre deux villages de la commune	Commune	Néant	2022	150 000,00 €			Structurant

Stuckange

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Extension de l'école	commune		fin des travaux Aout 2022	310 300 €	X	X	local
Projet 2	Enfouissement des réseaux sec	commune		2022/2023	750 000 €	X	X	structurant
Projet 3	Socle numérique	commune	fin année		35 000 €	X	X	local
Projet 4	Construction d'un bâtiment de cellules commerciales et d'habitations	commune		2025/2026	X	X	X	structurant
...								

Valmestroff

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Réhabilitation et agrandissement de la Station d'épuration	Commune	Néant	2022	150 000,00 €			Structurant
Projet 2	Réhabilitation mairie	Commune		2022-2023	150 000,00 €			Structurant
Projet 3								

Veckring

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Réhabilitation du Presbytère et du cœur du village	Commune	Début des travaux : décembre 2021	Fin des travaux : 2023	1 400 000,00 €	237 113,10 € (DETR) 39 967 € (DSIL)	X	Local
Projet 2	Réhabilitation d'un ancien château d'eau en gite	Commune		2024/2026	380 000,00 €	X	X	Local
Projet 3	Création d'une liaison en mode de déplacement doux entre Veckring et Helling	Commune		2024	170 000,00 €	X	X	Local
Projet 4	Création d'une Maison d'assistance Maternelle	Commune		A définir	300 000,00 €	X	X	Local

Volstroff

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"	Observations :
Projet 1	Solarisation en toiture de bâtiments municipaux	Municipalité / développeurs privés / réseaux associatifs	Concertation avec les développeurs, concertation avec des porteurs/financeurs, réunions publiques, à l'étude d'un conventionnement avec le réseau GECLER		300 000,00 €	/	X	Projet local	Portage financier par le développeur et les citoyens
Projet 2	Création d'un Tiers-Lieu	Commune	Présentation du projet à l'ANCT et EPFL		800 000,00 €	X		Projet local et structurant	EPFL pour l'achat d'un bâtiment
Projet 3	Magasin ou entrepôt pour producteurs locaux et site de maraîchage	CCAM/Producteurs locaux	Réflexion avec les communes de Distroff/Metzervisse/Stuckange/Volstroff		400 000,00 €			Projet structurant	Chambre d'Agri 57
Projet 4	Extension Réseau Gaz au hameau de Reinange	Municipalité/habitants	Concertation avec la population /GRDF, réunions publiques		280 000,00 €	X	/	Projet local	Participation financière de GRDF 170 000€
Projet 5	Aménagement du parking salle communale/zone de loisirs	Commune			400 000,00 €			Projet local	

Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan - Rive Droite

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention sollicitée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"
Projet 1	Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – renaturation et restauration de la continuité écologique	Syndicat	2021	2022	X		X	Structurant
Projet 2	Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Hombourg Budange	Syndicat		2022/2023	X		X	Local
Projet 3	Renaturation et lutte contre les inondations de la Bibiche	Syndicat		2022/2023	X			Structurant

Annexe 2 : Fiches projets intercommunales et communales (voir fiches jointes à ce dossier)

Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

Annexe 3 : Récapitulatif des aides régionales attribuées aux communes de l'Arc Mosellan

- Aides régionales votées 2020-2021

Politique Aménagement du territoire			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
BOUSSE	Construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires	795 752 €	100 000 €
KEDANGE-sur-CANNER	Création d'un accueil, d'une cantine et d'une bibliothèque périscolaire	962 500 €	100 000 €
KOENIGSMACKER	Construction d'un espace périscolaire et intergénérationnel avec restaurant collectif	1 546 362 €	125 000 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
OUDRENNE	Réhabilitation et extension de la salle communale	235 490 €	47 098 €

Relance rurale (mesure d'urgence) – communes de moins de 500 habitants – Dispositif éteint au 30 septembre 2021			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
BUDLING	Remplacement de la chaudière de la Mairie, pose de WC et réfection toiture du local technique	20 308,75 €	4 874,10 €
KEMPLICH	Travaux de réfection du centre socio-culturel et remise en état de la toiture de l'église	8 665 €	3 466 €
INGLANGE	Aménagement d'une aire de jeux	29 671€	14 836 €

Plan Régional pour les étudiants du Grand Est – Lutter contre le décrochage et la précarité numérique (mesure d'urgence)			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
LUTTANGE	Mise à disposition d'un espace de co-working composé de 4 bureaux reliés à la fibre.	14 609 €	10 000 €
VECKRING	Réhabilitation d'une salle de 40 m2 en salle d'accueil pour les étudiants équipée en outils numériques raccordée au réseau THD en fibre optique	15 326 €	10 000€

Annexe 3 : Subventions d'investissement accordées par l'Etat au titre de la Relance 2021

Subventions d'investissement (DETR /DSIL) accordées par l'État au titre de la relance - 2020 et 2021

ANNEE	COLLECTIVITES / EPCI	TYPE DE SUBVENTION	LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021	ABONCOURT	DSIL RENO THERMIQUE	SALLE POLYVALENTE ST LUC	157 000,00
2021	ABONCOURT	DETR	TRANSFORMATION / RENOVATION DE LA SALLE SOCIOCLTUREL ST LUC	211 200,00
2020	BERTRANGE	DETR	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	12 000,00
2021	BERTRANGE	DETR	SECURISATION ALLEE DES CHENES ET RUE LA FOURM	13 000,00
2020	BOUSSE	DETR	CREATION PERISCOLAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE TRANCHE 1	212 944,00
2021	BOUSSE	DSIL	PERISCOLAIRE TRANCHE 2	155 583,00
2021	BUDLING	DETR	SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE	15 198,00
2021	BUDLING	DSIL RENO THERMIQUE	CHAUDIERE MAIRIE ET TOITURE	6 093,00
2021	BUDLING	DSIL RENO THERMIQUE	LOGEMENT COMMUNAL	7 084,00
2021	DISTROFF	DETR	AMENAGEMENT TERRAIN DE FOOT ROUGE	10 494,04
2020	GUENANGE	DETR	POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE TRANCHE 3	247 179,34
2021	GUENANGE	DETR	PARKING ECOLE STE SCHOLASTIQUE	32 353,75
2020	HOMBOURG-BUDANGE	DETR	ECLAIRAGE DE LA RUE PRINCIPALE	4 576,95
2021	HOMBOURG-BUDANGE	DETR	DEUX PASSAGES SURELEVES RUE PRINCIPALE	13 888,75
2020	INGLANGE	DETR	SECURISATION ROUTIERE	1 977,90
2021	KEDANGE-SUR-CANNER	DSIL	PERISCOLAIRE / BIBLIOTHEQUE / RESTAURANT	445 911,00
2021	KEMPLICH	DETR	REFECTION DU CENTRE SOCIAL ET DU TOIT DE L'EGLISE	2 599,50
2021	KLANG	DETR	NOUVEAU COLOMBARIUM	1 619,48
2021	KLANG	DETR	INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES	6 393,70
2020	KOENIGSMACKER	DETR	ESPACE PERISCOLAIRE ET INTERGENERATIONNEL TRANCHE 1	195 292,44
2020	KOENIGSMACKER	DETR	ESPACE PERISCOLAIRE+INTERGENERATIONNEL TRANCHE 1	195 292,44
2021	KOENIGSMACKER	DSIL	ESPACE PERISCOLAIRE ET RESTAURANT COLLECTIF	195 314,00
2021	KOENIGSMACKER	DSIL RENO THERMIQUE	ANCIENNE ECOLE PERE SCHEIL	10 725,00
2021	KOENIGSMACKER	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE THIONVILLE ET DE SIERCK	17 966,88
2020	LUTTANGE	DETR	CLIMATISATION DES SALLES SOCIOCULTURELLE ET PÉRISCOLAIRE	12 000,00
2020	LUTTANGE	DETR	1 GRAND LOGEMENT SCINDE EN 2	20 814,90
2020	LUTTANGE	DETR	SECURISATION DE L'ACCES A L'ECOLE ELEMENTAIRE	4 239,00
2020	LUTTANGE	DETR	ECLAIRAGE BASSE CONSOMMATION	4 508,80
2021	LUTTANGE	DETR	TRANSFORMATION DU TENNIS EN AIRE DE JEU	5 162,40
2021	MALLING	DSIL	REHABILITATION DU CAMPING	178 646,00
2021	MALLING	DETR	EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL	2 991,00
2020	METZERVISSE	DETR	ACCESSIBILITE DU CIMETIERE	14 423,10
2020	METZERVISSE	DETR	MENUISERIE EXTERIEURE ET CHAUFFAGE DE LA MAIRIE	5 622,73

ANNEE	COLLECTIVITES / EPCI	TYPE DE SUBVENTION	LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021	METZERVISSE	DETR	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA FRANCE SERVICES	16 263,37
2021	METZERVISSE	DETR	SECURISATION DE LA CIRCULATION AUX ABORDS ECOLE	55 000,00
2021	METZERVISSE	DETR	RENOVATION WC GARÇONS ECOLE JEAN MOULIN	6 125,79
2021	OUDRENNE	DETR	MODERNISATION ET EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE	81 000,00
2021	OUDRENNE	DSIL RENO THERMIQUE	SALLE DE LEMESTROFF	36 000,00
2020	RURANGE-LES-THONVILLE	DETR	CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AMENAGEMENT INTERIEUR TRANCHE 2	123 674,64
2021	RURANGE-LES-THONVILLE	DETR	PUMPTRACK	20 000,00
2020	VECKRING	DETR	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX	27 000,00
2020	VECKRING	DETR	EXTENSION DU COLOMBARIUM	5 858,47
2021	VECKRING	DETR	REHABILITATION DU PRESBYTERE ET DE SES ABORDS	237 113,10
2021	VECKRING	DSIL RENO THERMIQUE	REHABILITATION ANCIEN PRESBYTERE	39 967,00
2021	STUCKANGE	DETR	COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR	9 188,00
2021	CC ARC MOSELLAN	DSIL	MULTIACCUEIL A KOENIGSMACKER	303 800,00

Annexe 4 : Bilan Ecologique – voir document joint à ce dossier

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d’Ouvrage**

Nom : Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200 083 087 00011

RIB : 30001 00529 D5770000000 19

Adresse : 8 rue du Moulin 57920 BUDING

Nom du représentant légal : Arnaud SPET

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laetitia Lonardi

Téléphone du référent : 03 82 59 89 15

Adresse électronique du référent : llonardi@bassinsversantsnordmosellan.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Renaturation et lutte contre les inondations de la Bibiche

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Linéaire de la Bibiche

Descriptif du projet : Travaux de renaturation et de luttes contre les inondations de la Bibiche, qui concernent la mise en place d'une digue de protection contre les inondations à Basse-Ham, le rétablissement de la continuité écologique, la réduction des impacts liés aux activités agricoles, la diversification des écoulements, la stabilisation et l'adoucissement des berges, ainsi que le traitement de la végétation.

Impact socio-économique et environnemental : Réduction des inondations, renaturation et mise en valeur du cours d'eau

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Lutte contre les inondations et reconquête écologique du cours d'eau

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes et EPCI

- Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Eté 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Eté 2023

Date de délibération sur le projet : 20/12/2018

- Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	1 300 000,00	100	Travaux, MOe et aléa inclus
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	1 040 000,00		AERM
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	260 000,00		20% ou 30% si chef de filât

Montant total des recettes	1 300 000,00
-----------------------------------	--------------

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Nom : Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200 083 087 00011

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin 57920 BUDING
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laetitia Lonardi
Téléphone du référent : 03 82 59 89 15
Adresse électronique du référent : llonardi@bassinsversantsnordmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Hombourg Budange

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet : D2 57920 HOMBOURG BUDANGE

Descriptif du projet : Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Hombourg Budange permettant de réduire le risque d'inondations sur les communes en aval (Kédange sur Canner notamment)

Impact socio-économique et environnemental : Réduction du risque inondation

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Réduction du risque inondation

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune et EPCI

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : été 2022

Fin prévisionnelle des travaux : été 2023

Date de délibération sur le projet : 20/12/2018

•

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
---------------	---	---	-------------

investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	620 000,00	100	Travaux, MOe et aléa inclus
Montant total du projet	620 000,00		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	20	Pour un montant de 124 000 € AMI Eau et territoire
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	372 000,00	60	AERM
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	124 000,00		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	620 000,00		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d’Ouvrage**

Nom : Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200 083 087 00011

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin 57920 BUDING
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laetitia Lonardi
Téléphone du référent : 03 82 59 89 15
Adresse électronique du référent : llonardi@bassinsversantsnordmosellan.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Renaturation et lutte contre les inondations de la Canner – renaturation et restauration de la continuité écologique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet : Linéaire de la Canner

Descriptif du projet : Travaux de renaturation de la Canner, qui concernent le rétablissement de la continuité écologique, la réduction des impacts liés aux activités agricoles, la diversification des écoulements, la stabilisation et l'adoucissement des berges, ainsi que le traitement de la végétation.

Impact socio-économique et environnemental : renaturation et mise en valeur du cours d'eau

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : reconquête écologique du cours d'eau

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes et EPCI

- Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : aout 2021

Fin prévisionnelle des travaux : aout 2022

Date de délibération sur le projet : 20/12/2018

- Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	640 197,00	100	Travaux, MOe et aléa inclus
Montant total du projet		640 197,00	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	20	Pour un montant de 128 039 € AMI Eau et territoire
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			

<input type="checkbox"/> Autre financement public	384 118,00	60	Préciser : AERM
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	128 040,00		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	640 197,00		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Agriculture et Forêt - développer la filière bois par la reconversion des friches militaires et la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

Plus de 3000 hectares de forêts communales sont dispersées sur le territoire de l'Arc Mosellan, dont des forêts militaires. En effet, le territoire de la CCAM intègre un tronçon de la Ligne Maginot qui domine la rive droite de la Vallée de la Canner. Ces terrains sont boisés pour l'essentiel et enclavés dans des forêts communales. Ils appartenaient principalement aux communes avant la construction des ouvrages militaires. Aujourd’hui, ces forêts sont peu ou pas exploitées pour la production de bois d’œuvre et de bois de chauffage (accès difficiles et dangereux, arbres mitraillés, pas de régénération, ...).

Dans ce cadre, l’accompagnement des communes dans la réappropriation des 319 hectares de terrains militaire ainsi que la totalité des forêts communales est un projet pour lequel les élus du territoire, en partenariat avec les acteurs locaux, se mobilisent.

Afin de développer les filières Bois sur le territoire, la CCAM souhaite élaborer un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Bois, en collaboration avec la CCB3F, ayant la même volonté politique. Plusieurs hectares de forêts de chaque entité se rejoignent, et le développement de filières intracommunautaires apparaît pertinent.

Le PAT est un outil d'aide à la décision, mis à disposition des territoires, afin de faciliter et développer un approvisionnement local en bois industrie/énergie et en bois d’œuvre. Il permet d’évaluer la ressource forestière, de développer les filières dédiées et d’organiser localement l’approvisionnement en bois.

Impact socio-économique et environnemental :

Le PAT permet donc de développer des filières qui n'existent pas à ce jour et donc la création d'emplois. Puisque l'approvisionnement est local, il participe à l'économie des territoires.

D'un point de vue environnementale, la ressource forestière est étudiée et des plans de gestions sont élaborés pour une bonne gestion des forêts communales. La filière bois-énergie, considérée comme une énergie renouvelable, participe aussi à la stratégie régionale

de production d'énergies renouvelables ; le PAT pouvant préfigurer le développement de mini réseau de chaleur biomasse.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La santé de nos forêts est primordiale pour assurer son bon renouvellement. Ce plan d'approvisionnement apparait donc comme prioritaire pour d'une part faciliter la gestion des forêts du territoires, et d'autre part pour favoriser la production d'énergies renouvelables.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

CCB3F

Les communes

L'ONF

L'association des communes forestières

L'armée

Entreprises...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début de l'étude : début 2022

Fin prévisionnelle de l'étude : début 2023

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2024/2025

Date de délibération sur le projet : 28/09/2021

- **Plan de financement**

Etude du PAT

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	52 000	100	Montant à diviser par la mutualisation de l'étude avec la CCB3F
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	70%	Pour un montant de 36 400 € : Climaxion (prévisionnel)
<input type="checkbox"/> Département			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre collectivité	7 800	15%	Préciser : CCB3F
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	7 800	15%	
Montant total des recettes			36 400€

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Agriculture et Forêt – Conforter les filiales locales et agricoles autour d'un PAT

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

La CCAM s’engage sur le développement d’une politique Agricole et Alimentaire sur son territoire. L’objectif est de maintenir l’activité agricole déjà existante, de la diversifier, afin de favoriser la consommation locale.

Forte de ses 150 exploitations, la CCAM a déjà mis en place un programme d'aides directes à la filière agricole concernant l'investissement, la certification et la création d'emploi.

En parallèle, une instance de concertation a été créé dans le but d'intégrer les agriculteurs à la réflexion de certains projets en lien avec leurs activités : la trame verte et bleue, les énergies renouvelables, les pistes cyclables...

Dans la continuité des projets engagés en lien avec le monde agricole, la CCAM veut s’engager sur un Plan Alimentaire Territorial, document cadre permettant de favoriser la consommation locale, respectueuse de l’environnement et d’assurer l'accès à alimentation de qualité pour les citoyens du territoire. Le développement des circuits courts sera un axe majeur à développer dans les mois à venir.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Dans la continuité de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, il est primordial aujourd’hui de valoriser notre territoire rural et de soutenir la filière agricole – élevage, maraîchage, viticulture, céréalier – et de garantir une alimentation saine, durable et accessible à tous. Ce projet participe à la transition écologique et alimentaire déjà engagée par la collectivité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les exploitations et entreprises agricoles du territoire,
Les communes,

Les EPCI voisins,
 Les cuisines centrales,
 Les entreprises de la restauration, de la grande distribution, et les épiceries,
 Les directeurs d'établissements scolaires,
 La DRAAF,
 La Chambre d'Agriculture,
 Associations,

- **Échéancier des réalisations**

Date de dépôt du projet : Printemps 2022
 Fin prévisionnelle des travaux : 2025 (durée du projet de 3 ans)
 Date de délibération sur le projet : Printemps 2022

- **Plan de financement**

Le projet n'est pas encore assez avancé pour connaître les financements à venir.

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres			Pas d'estimation. Etudes et mise en œuvre du PAT
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres			DRAAF pour l'appel à projet PNA
<input checked="" type="checkbox"/> Europe			Préciser : FEADER par le programme LEADER, FEDER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser : Climaxion
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME par Climaxion
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement			Le projet n'est pas encore assez avancé pour connaître les financements à venir
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19

Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Nom du représentant légal : Arnaud SPET

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI

Téléphone du référent : 03 82 83 21 57

Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Politique déchets – Mise en œuvre de la Tarification Incitative

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : convention ADEME

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet : Le projet consiste à intégrer une part incitative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour qu'une partie de la TEOMi soit liée à la production d'ordures ménagères et ainsi inciter les usagers du service public à produire moins de déchets et à mieux les valoriser. Pour ce faire, il est nécessaire de lier la production de déchets de chaque usager aux foyers fiscaux puisque la TEOMi reste une taxe, intégrée à la taxe foncière. La première étape consiste en une enquête auprès de la population pour créer la base de données, fondement de la facturation. Ensuite, chaque usager se verra mettre à disposition de bac pucé. Enfin, l'ensemble des camions de collecte des déchets sera équipé d'un système de comptabilisation du nombre de ramassages de chaque bac grâce à la reconnaissance de la puce affectée à un foyer fiscale via la base de données. Les conteneurs enterrés seront équipés d'un système de contrôle d'accès et les habitants les utilisant recevront un badge pour comptabiliser le nombre d'ouverture de conteneur.

Impact socio-économique et environnemental : Les objectifs environnementaux sont de réduire de 25 % les quantités d'ordures ménagères, d'augmenter de 25 % les quantités d'emballages recyclables et de développer en parallèle des projets pour permettre aux habitants de produire moins de déchets.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : ce projet est prioritaire car la réglementation en termes de gestion des déchets fixe des objectifs très ambitieux et la seule sensibilisation, même développée à outrance, ne suffira pas pour les atteindre. De plus, la TGAP va presque tripler en 5 ans, soit un surcoût de 400 000 € pour la collectivité si les quantités de déchets restent les mêmes. Parmi les 6 collectivités ayant une frontière avec la CCAM, 3 sont déjà en tarification incitative et 2 sont en cours d'étude. Dans un souci de cohérence extra-territoriale et de simplification de compréhension pour les habitants, la CCAM doit s'engager dans cette voie.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les communes, les bailleurs sociaux, les associations du territoire qui peuvent aider à la collectivité à aider les habitants à produire moins de déchets...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Etude finalisée en 2018, lancement de l'enquête fin 2021
 Fin prévisionnelle des travaux : Finalisation des opérations préparatoires d'ici fin 2022 pour un début de comptabilisation des ramassages au 01/01/2023
 Date de délibération sur le projet : 24/09/2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	700 000		
Montant total du projet	700 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	230 000		Préciser : ADEME,
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	230 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Politique déchets - Redéploiement des déchèteries

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet : la CCAM possède un réseau de 3 déchèteries. Une étude menée en 2018 a démontré plusieurs difficultés, notamment que les 3 déchèteries se situent dans des communes aux extrémités de la collectivité et le fait que l'une est enclavée sans possibilité d'extension et qu'une autre peut être étendue à condition de racheter les parcelles limitrophes. Il a été décidé de fermer à terme la déchèterie à Guénange et d'en construire une nouvelle afin de disposer de la place suffisante pour déployer les nouvelles filières de recyclage développées ces dernières années et d'utiliser les dernières technologies pour adapter son fonctionnement. Il a également été décidé d'acheter les terrains autour de la déchèterie à Koenigsmacker dans le but d'agrandir cette déchèterie. Les déchèteries seront également équipées d'un système de contrôle d'accès.

Impact socio-économique et environnemental : l'organisation des nouvelles déchèteries permettra un meilleur accueil des usagers, garant d'un bon tri des déchets. L'agrandissement des déchèteries permettra la mise en place de nouvelles filières de recyclage pour réduire les quantités à enfouir.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La réglementation fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction et de valorisation des déchets. Pour les atteindre, la collectivité se doit, au-delà de la seule sensibilisation de ses habitants, de proposer de nouvelles solutions de tri notamment. 25% des déchets apportés en déchèterie sont aujourd’hui enfouis. Pour les réduire, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles filières de recyclage qui nécessite un agrandissement. Les déchèteries datent d'une époque où les enjeux en termes de gestion des déchets n'étaient pas ceux actuel. Leur implantation, leur taille, leur organisation actuelle ne permet pas un accueil optimal des usagers.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	2 000 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	500 000		
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frédéric.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Politique déchets – Confortement du site d’Aboncourt

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet : Des travaux de confortement doivent être entrepris pour sécuriser le casier en cours d'exploitation à l'ISDND à Aboncourt. Des effondrements fin 2019 ne permettent plus une exploitation selon les termes de l'arrêté préfectoral du 26/01/2015. Seuls des travaux de comblement des galeries permettront de revenir aux modalités d'exploitation initialement définies. Les travaux sont rendus plus complexes par la présence de chiroptères, espèces protégées, dans les galeries à combler. Cette contrainte nécessite un de définir un mode opératoire pour s'assurer d'une part de ne pas mettre en péril les animaux qui logeraient dans les zones à combler et d'autre part, de ne pas déranger les animaux qui logeraient dans les zones qui ne seront pas comblées au risque de décimer cette population. Ainsi, l'ensemble des procédures ont été définies pour que les opérations de travaux s'organiser autour de la vie et des contraintes des chiroptères pour en minimiser l'impact.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : ce projet est prioritaire car l'ISDND à Aboncourt est le dernier centre d'enfouissement public de la Région Lorraine et un des derniers de la Région Grand Est. 1 entreprise privée détient 80 % des ISDND du Grand Est, créant un monopole et tirant les prix d'élimination des déchets à la hausse. Cette hausse est renforcée par les augmentations de taxe, notamment la TGAP. La poursuite d'exploitation de l'ISDND à Aboncourt doit garantir un maintien de la concurrence.

A l'échelle de la CCAM, la fermeture du site aurait des conséquences budgétaires importantes puisque le coût d'élimination actuel de 45 €/T passerait à 110 – 120 €/T, soit une augmentation de 750 000 € HT hors TGAP.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :fin aout 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 15/01/2022

Date de délibération sur le projet : 06/07/2021

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	2 600 000		
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	500 000		Pizzorno
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frédéric.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Environnement - sentiers de randonnées

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

Le schéma des sentiers de randonnée de l’Arc Mosellan propose 10 boucles de randonnée soit 98 kilomètres. Des liaisons relient des boucles entre elles pour un kilométrage total de 150 kilomètres (boucles + liaisons).

Plusieurs éléments équiperont ces sentiers de randonnée :

- La signalétique (panneau de départ, mâts directionnels, balisage) ;
- 4 tables d’orientation ;
- 10 tables (et 20 bancs) de pique-nique ;
- 2 passerelles (Distroff et Volstroff). Pour information, une troisième est prévue pour les pistes cyclables sur le secteur de Metzeresche.

Impact socio-économique et environnemental :

La mise en place des panneaux de départ et des mâts directionnels nécessite une délibération des communes concernées.

L’implantation des tables/bancs de pique-nique et les tables d’orientation sont à définir et à valider avec les communes.

Les boucles des secteurs de Distroff et Volstroff prévoient chacune une passerelle.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Aujourd’hui, des sentiers de randonnée parcourent déjà les hauteurs des vallées de la Canner et présentent des points de vue remarquables.

Ce projet est réparti sur l’ensemble du territoire et permet d'accroître encore plus l'offre touristique. Une signalétique sera mise en place prochainement pour guider les randonneurs. Les panneaux de départ assureront la promotion de l’ensemble des sentiers de randonnée. La mise en place de mobilier et l’implantation de tables d’orientation participeront à l’attractivité du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Communes CCAM

Communes hors CCAM

CD57 (Moselle Attractivité)

ONF

Syndicat forestier

Fédération départementale des chasseurs

Alain BEHR (consultant en signalétique)

Fédération française de randonnée pédestre

Agriculteurs

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : mars 2022

Fin prévisionnelle des travaux :

Eté 2022 (sans les passerelles)

Date de délibération sur le projet : 16/07/21

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Signalétique	40000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Tables/bancs PN	20000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Tables d'orientation	20000		
Montant total du projet	80000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	56000	70	Préciser : FEADER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	24000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	80000		

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Passerelle	350000		Passerelle de Distroff (entreprise SETHY)
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Passerelle	45000		Passerelle de Volstroff (entreprise SETHY)
Montant total du projet	395000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	Non défini		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	Non défini		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	Non défini		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Environnement – déploiement de production d'énergie renouvelable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

La CCAM souhaite déployer une stratégie de solarisation sur le territoire en incluant les bâtiments et équipements communautaires et communaux. Deux projets vont être développés en parallèle :

- La réflexion de la solarisation de l'ISDND, équipement communautaire sur la commune d'ABONCOURT, sur une surface d'environ 10 hectares ;
- La solarisation des équipements et bâtiments publics, ainsi que le développement des ombrières photovoltaïques sur les parkings publics, sur l'ensemble des 26 communes. Ce projet pourra être couplé à l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Un financement participatif et citoyen est envisagé dans le cadre de ces deux projets.

Impact socio-économique et environnemental :

Un projet de solarisation sur un territoire permet à tous d'être acteurs de la transition énergétique. Ces installations participent au paysage quotidien et deviennent une partie du patrimoine locale. En plus, la CCAM souhaite un engagement citoyen fort sur cette thématique, par du financement participatif.

Ces installations ont aussi un impact financier positif pour les collectivités puisqu'elles génèrent des recettes non négligeables pour le territoire.

D'un point de vue environnemental, ce projet participe à l'atteinte des objectifs fixés dans le SRADDET et la SNBC. Il permet d'augmenter la production d'énergie renouvelable locale.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Il répond à la stratégie énergétique fixée par le SRADDET, et participe au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Est. Par son côté participatif et concerté, il permet de solariser l'ensemble des bâtiments et équipements publics, qu'ils soient communaux, communautaire, voir départemental.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

les communes,
l'EPCI,
le département (sur les collèges, prévisionnel)
les porteurs de projets privés,
les citoyens,
GECLER,
les associations.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux (estimation) :

- Etude sur les communes : début de l'étude de potentiel en 2022, travaux opérationnels en 2023.
- ISDND d'ABONCOURT : lancement d'un appel à projet en 2022, début des travaux en 2024.

Fin prévisionnelle des travaux : 2024-2026

Date de délibération sur le projet : fin 2021

- **Plan de financement**

Les études de diagnostic ne sont pas encore lancées. Il est encore difficile d'estimer les financements quant aux différents projets.

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			Pas d'estimations. Travaux potentiels d'étanchéité ou de structure.
<input checked="" type="checkbox"/> Autres			Etudes, installation des panneaux
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres			Appels à projet de la CRE
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région			Préciser : Climaxion
<input checked="" type="checkbox"/> Département			Si solarisation des collèges
<input checked="" type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser : Communes
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME par Climaxion
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé			Porteurs de projet, parts citoyennes
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement			Oui
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Environnement – mise en œuvre de la TVB

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire.

La TVB se veut un outil d'aménagement du territoire et rentre dans la compétence obligatoire de l'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM). Cet outil vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour que les milieux naturels puissent fonctionner entre eux et pour que les espèces animales et végétales puissent comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Elle a pour enjeu principal d'enrayer la perte de biodiversité en préservant ou recréant des continuités écologiques.

La CCAM souhaite répondre à l'appel à projet TVB le 30/09/21- *Restauration et maintien de continuités écologiques locales par la plantation de haies, de vergers et d'alignement d'arbres* et demander une subvention à la Région/Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La CCAM souhaite également intégrer dans cet appel à projet la trame thermophile et l'enjeu de l'azuré du serpolet. L'objectif est de rouvrir des zones thermophiles favorables à cette espèce.

La CCAM est maître d'ouvrage.

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Moselle (CAUE57) est partenaire et accompagne la CCAM sur le plan technique et administratif pour le montage du projet.

Impact socio-économique et environnemental :

Tous les projets de plantation identifiés dans le recensement des besoins des communes ciblent exclusivement des parcelles communales.

Toutefois, certaines parcelles sont mitoyennes de parcelles agricoles. Une concertation avec les agriculteurs est prévue en octobre 2021 sous forme de réunion par secteur. Ce temps

d'échange permettra de présenter chaque projet et de l'ajuster selon les contraintes des agriculteurs.

L'entretien des plantations incombera à la commune. Celle-ci pourra confier cette action à un tiers (agriculteur, association, collectif...) via une convention ou une charte.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La biodiversité fait face à une érosion résultant de l'artificialisation et la fragmentation des espaces. La Trame Verte et Bleue est un outil qui permet d'enrayer ce phénomène.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

Communes

Agriculteurs

CAUE57

DREAL

Région

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Les vergers du Hackenberg

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

Date de délibération sur le projet : 28/09/21

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	500000		
Montant total du projet		500000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	80	Pour un montant de 400 000 €
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	100 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		500 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Développement économique : développement de zones d'activités et de locaux artisanaux**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : **8 rue du Moulin – 57920 Buding**

Descriptif du projet : **Projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) à Koenigsmacker sur le banc communal de Malling.**

La Zone d'Activités Economiques (ZAE) à Koenigsmacker, présente une superficie d'environ 8 hectares. Accessible depuis le RD 654 et la RD 62, elle constitue un emplacement stratégique pour le territoire.

Cette zone de compétence communautaire depuis le 8 novembre 2010 par arrêté préfectoral pourrait s'étendre à terme sur 5,4 hectares, classés en « 2AUX » au Plan local d'Urbanisme de Malling, soit un total de 13,4 hectares qui pourront être dédiés à des activités commerciales, artisanales et de services.

La caractérisation et la décomposition de la demande de foncier économique :

Le taux de commercialisation des lots (12) de notre ZAE à Koenigsmacker est à ce jour de près de 60 % (7 lots / 12).

Au cours des deux dernières années, une douzaine de demandes d'acquisitions foncières économiques ont été présentées devant la Commission Développement Economique pour cette zone.

Trois projets d'implantations ont été retenus car ils répondaient aux orientations de développement économique de la zone (complémentarité de l'activité et de l'offre existante, et qualité des emplois à créer).

Cette demande est venue à 90 % d'entrepreneurs ou investisseurs extérieurs à notre territoire et sans la mise en œuvre d'une stratégie marketing spécifique jusqu'alors.

Cette stratégie commerciale sera mise en œuvre dans les mois à venir à l'échelle de toutes nos zones d'activités communautaires, voire extra-communautaires (communales ou privées).

Impact socio-économique et environnemental : Effet multiplicateur d'emplois dans le respect d'une juste densification des activités économiques et humaines en secteur péri-urbain et rural.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : **Il participe à l'attractivité et au développement économique du Territoire tout en répondant à de nombreuses demandes d'implantations d'activités artisanales et commerciales en secteur rural.**

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : **Les opérateurs publics** (Commune de Malling, Chambres Consulaires, Agence de développement, etc.) **et privés** (porteurs de projet, investisseurs, etc.) **utiles au développement économique du Territoire.**

*** * ***

Descriptif du projet : **Projet développement de locaux artisanaux sur les Zones d'activités économiques (ZAE)**

Fort de ses 4 zones d'activités communautaires réparties stratégiquement sur le Territoire de l'Arc Mosellan (ZL Buding, ZA Guénange, ZAE Koenigsmacker et ZAE Metzervisse) dont 3 en façade de routes départementales fortement fréquentées ; la collectivité souhaite consolider son offre d'immobilier d'entreprises afin de proposer un parcours résidentiel d'entreprises pour ses acteurs économiques actuels et à venir.

A cet effet des cellules artisanales modulables et adaptés à un large panel d'activité seront proposées à la location et voir même à l'acquisition à moyen, long terme.

Compte tenu de sa proximité immédiate avec les frontières Luxembourgeoises, Allemandes, et l'Agglomération de Thionville ; les zones d'activités situées sur le Territoire de l'Arc Mosellan présentent un contexte très favorable au renforcement de l'activité économique, en répondant à une demande en locaux artisanaux non satisfaite.

Ce projet participera ainsi à la consolidation du tissu économique en secteur péri-urbain et en secteur rural tout en permettant de ralentir le processus inflationniste des prix du foncier et de l'immobilier d'entreprises sur le Territoire.

Les constats réalisés en amont de ce projet montrent que l'offre de locaux à vocation artisanale reste très diffuse, voir quasi inexistante sur notre Territoire.

Ainsi, seuls quelques locaux ont été recensés et uniquement de seconde main et plutôt à l'Est du Territoire (Bertrange, Guénange).

Ce pôle artisanal viendra renforcer l'offre de locaux à vocation artisanale et participer au développement économique de l'Arc Mosellan et plus globalement de l'Agglomération de Thionville et du Nord Mosellan.

Ce projet de pôle artisanal doit répondre à une forte attente et demande de la part de nombreux artisans et commerçants voir au-delà avec des loyers modérés afin d'accompagner le démarrage de nouvelles activités ou des besoins de développement rapide de jeunes entreprises.

A tire d'exemple, ce nouveau pôle artisanal pourrait accueillir une douzaine d'ateliers (en moyenne de 200 m²) sur une assiette foncière de 6 000 m² déjà propriété de la collectivité.

Les jeunes entreprises sous conventions d'occupations précaires jusqu'à 3 ans pourront bénéficier de loyers modérés à déterminer (ex. à partir de 55 € / m² / an HT et HC).

Impact socio-économique et environnemental : Effet multiplicateur d'emplois dans le respect d'une juste densification des activités économiques et humaines en secteur péri-urbain et rural.

Cela participe également à la maîtrise foncière et immobilière à destination économique afin de réguler et compenser les effets inflationnistes du marché immobilier d'entreprise à proximité des frontières Luxembourgeoises et Allemandes.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Il participe à l'attractivité et au développement économique du Territoire tout en répondant à de nombreuses demandes d'implantations d'activités artisanales et commerciales en secteur rural.

Cela permet également de constituer une offre améliorée de « parcours résidentiel de l'entreprise » sur la base des étapes de location à court, moyen et long terme avant une accession possible à la propriété professionnelle afin de fixer l'activité économique sur ou à partir du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les opérateurs publics (Commune de Malling, Chambres Consulaires, Agence de développement, etc.) et privés (porteurs de projet, investisseurs, etc.) utiles au développement économique du Territoire.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet : **26 janvier 2021,**

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Travaux : construction d'un Multi-accueil sur la commune de Koenigsmacker

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

Le Multi-accueil à Koenigsmacker est une priorité dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de l'Arc Mosellan. Cet établissement est destiné à accueillir 25 enfants de 0 à 3 ans.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet apporte un service nouveau aux travailleurs au travers d'un accueil réguliers et ponctuels d'enfants. La préoccupation environnementale se retrouve en filigrane au sein de toutes les activités des crèches (consommation d'énergie, gestion des déchets, alimentation, utilisation de produits d'entretien, mise en œuvre de couches lavables ...).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le déficit de structures d'accueil liées à la petite enfance est tel qu'il est impératif pour la collectivité d'engager au plus vite la construction de ce bâtiment. De plus, le positionnement de cet établissement sur Koenigsmacker répond à une stratégie ambitieuse de développement de structures d'accueil sur le territoire qui vise à répondre à des besoins de maillage de l'offre sur l'ensemble du territoire de l'Arc Mosellan.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

La Commune de Koenigsmacker
L'Arc Mosellan
La CAF
La Région
L'Etat

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 15/12/2020

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 364 000		
<input type="checkbox"/> Autres	100 000		Equipements
Montant total du projet	1 464 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	350 000		
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée		Pour un montant de 200 000 €
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	480 000		CAF
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	434 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 464 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Travaux – Aménagement du site du Moulin

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

Afin de pouvoir accueillir l'ensemble de son personnel sur un unique site, la Communauté de Communes de l’Arc Mosellan a décidé de réaliser la réhabilitation de l'ancienne maison « Birck » en maison Communautaire permettant d'accueillir l'ensemble de son personnel administratif et la construction d'un atelier assorti d'un ensemble de bureaux, notamment pour son service déchets.

Impact socio-économique et environnemental :

Il s'agit de regrouper l'ensemble de son personnel sur un site en optimisant ses espaces de stockage, tout en réduisant l'utilisation quotidienne de moyens de transports inter-sites

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le bâtiment actuel de l’Arc Mosellan ne permet pas d'accueillir l'ensemble des agents de la collectivité. Conforter le site de Buding comme siège de la Communauté participera au dynamisme et au rayonnement de la vallée de la Canner, qui dispose d'atouts remarquables qui ne demandent qu'à être découverts.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L’Arc Mosellan

L’Etat

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 2021

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 900 000		
<input type="checkbox"/> Autres	186 200		Maitrise d'œuvre
Montant total du projet	2 086 200		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	A solliciter		
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mobilités – Liaison douce partagée

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

La Communauté de Communes de l’Arc Mosellan (CCAM) souhaite faire évoluer le site touristique du moulin de Buding. A cet effet, elle a pour projet la création d'une voie d'accès cyclopédestre d'environ 300 mètres.

Impact socio-économique et environnemental :

Aujourd’hui, des sentiers de randonnée et voies vertes parcourent l’ensemble du territoire de l’Arc Mosellan, en présentant parfois des points de vue remarquables.

Ce projet permet d'accroître encore plus l'offre touristique en permettant un accès direct au site de Buding, en d'autres termes à son parc, son Musée, ses hébergements atypiques et tous les équipements présents sur le site de la Canner.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Offrir un accès unique au Parc de la Canner depuis la D60 permettrait également aux usagers de rejoindre la Commune d’Inglange directement par cette voie.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L’Arc Mosellan

La commune de Buding

Le CAUE

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2022

Date de délibération sur le projet : 16/07/2021

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	277 325,80 €		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	194 100 €		Préciser :FEADER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	83 225,80 €		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	277 325,80 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245701354

RIB : 30001 00529 D5770000000 19
Adresse : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding
Nom du représentant légal : Arnaud SPET
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Frédéric GATTI
Téléphone du référent : 03 82 83 21 57
Adresse électronique du référent : frederic.gatti@arcmosellan.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mobilité – Schéma communautaire des Pistes Cyclables

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 8 rue du Moulin – 57 920 Buding

Descriptif du projet :

Relevant à la fois d'un enjeu touristique, de mobilité du quotidien, d'économie d'énergie, la mobilité douce peut être considérée comme alternative au véhicule.

La Voie Bleue contourne actuellement le territoire de la CCAM par le Nord, puis l'Ouest, sans le desservir en son cœur, sans même le mettre pleinement en valeur, ni contribuer aux déplacements locaux entre villages ou zones d'attraction.

L'axe Nord-Sud reliant Koenigsmacker à Kédange-sur-Canner quant à lui a une vocation principalement touristique et de loisirs, et ne fait pas la liaison entre EPCI voisins.

Fort de ce constat, la première étape opérationnelle du schéma directeur consistera donc à réaliser un réseau adossé à ces 2 pistes existantes, pour développer les usages quotidiens et touristiques.

Ce réseau structurant a vocation à dépasser les seules limites du territoire, en reliant les réseaux des EPCI voisins, soit pour assurer des déplacements en transit (origine et destination en dehors du territoire de la CCAM) ou d'échanges, (origine ou destination sur le territoire de la CCAM) ; mais également européens, car en coconstruisant avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois trois Frontières (CCB3F) il permettra de relier la vallée de la Sarre à celle de la Moselle en traversant les deux intercommunalités.

Ce projet répond à plusieurs enjeux, et notamment en terme de développement de nouvelles mobilités. Il participe aussi à une mise en réseau territoriale de l'offre touristique en permettant à la population d'accéder au territoire comme espace de découverte et de loisirs.

Cet ensemble structurant, d'une longueur d'environ 35 Kms, relie à la fois le territoire sarrois en traversant celui de la CCB3F à la vallée de la Moselle au niveau de Bousse, et également les territoires de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP). Il permettra

également d'interconnecter le territoire de l'Arc Mosellan à la Communauté de Communes Rives de Moselle.

L'itinéraire ainsi créé desservira notamment la Forêt du Hackenberg, le Moulin de Buding, le Collège de Kédange, le Camping Cap Fun de Volstroff, le Château de Luttange. Il permettra également, depuis Vigy et Kuntzig le rabattement vers les gares ferroviaires en direction de Thionville, mais aussi des gares de proximité tout en desservant la zone d'activité de Metzervisse.

Impact socio-économique et environnemental :

La mise en œuvre d'un schéma communautaire des pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a pour ambition d'offrir une solution alternative au recours systématique à la voiture pour les trajets de courte et moyenne distance. Cette stratégie repose sur l'aménagement d'un réseau structuré, le développement de services associés et la mise à disposition d'équipements adaptés aux besoins, qui devraient favoriser le report modal vers le vélo et démocratiser son usage quotidien ou occasionnel.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet viendra compléter les aménagements existants sur l'intercommunalité qui a investi ces dernières années dans la création de pistes, en créant de nombreuses interconnexions qui permettront le développement de nouveaux modes de mobilités du quotidien.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les communes membres, L'Arc Mosellan, la CCB3F.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

Date de délibération sur le projet : 06/10/2020

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	4 000 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet		4 000 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	Sollicitée		
<input type="checkbox"/> Etat autres	Sollicitée		Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	Sollicitée		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitée		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	Sollicitée		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

- Maître d’Ouvrage

Nom : COMMUNE D'OUUDRENNE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 531

RIB : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019 Code BIC BDFFERPPCCT

Adresse : 1, place de la Mairie 57970 OUDRENNE

Nom du représentant légal : Bernard GUIRKINGER

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Bernard GUIRKINGER

Téléphone du référent : 03 82 50 10 34

Adresse électronique du référent : mairie.oudrenne@wanadoo.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Restructuration d'un bâtiment communal/Aménagement du cœur du village

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 2, rue de la Fontaine 57970 OUDRENNE

Descriptif du projet :

La commune est propriétaire depuis 2003 d'une ancienne ferme composée d'une partie habitation et de dépendances.

Cette propriété, située en plein centre du village, à côté de la place des fêtes, est en mauvais état. Elle est inhabitable, les dépendances de la ferme sont utilisées par les associations qui organisent les manifestations estivales sur la place des fêtes.

Le projet de la commune est de réhabiliter cette bâtie et de créer au centre du village un espace de vie et de rencontres comportant :

- Un local pour créer un commerce de proximité (dépôt de pain, produits de première nécessité, livraison de colis...) plus une activité bistro sur le modèle des « mille cafés » que le gouvernement soutient dans le cadre de la revitalisation des zones rurales.
- Un local pour créer un coin numérique (aider les habitants dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives), un lieu de rencontres autour du livre et de la culture, mais aussi du numérique à vocation professionnelle et de loisirs (un tiers lieu connecté en milieu rural). Dans ce contexte des actions seront engagées pour développer de la mobilité durable (auto partage, covoiturage...)
- Un espace de stockage et un bloc sanitaire (WC public) pour les animations estivales.

Dans le cadre de ce projet, la commune engagera une réflexion autour de la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) ou d'une micro crèche.

À l'étage du bâtiment et pour bien utiliser les espaces disponibles il est prévu de créer quelques logements.

La restructuration de ce bâtiment sera aussi l'opportunité de réfléchir à l'aménagement de l'ensemble des espaces situés autour de la place des fêtes, la place de la mairie et de la rivière.

Dans le cadre de ces aménagements, il est prévu des plantations d'arbres, des aménagements de berges pour rendre le cadre de vie plus attractif et pour apporter de la fraîcheur en été.

Impact socio-économique et environnemental : L'ensemble de ce projet, qui sera conduit de manière exemplaire sur le plan environnemental et climatique, vise à créer du lien social, à favoriser le maintien au domicile des personnes âgées dépendantes et à développer du commerce de proximité.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : améliorer le cadre de vie parce que la bâisse actuelle est une véritable verrou au centre du village/créer un tiers lieu pour renforcer les liens sociaux et lutter contre la fracture numérique.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les associations et les potentiels porteurs de projet multiservice.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : fin 2022

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024

Date de délibération sur le projet : pas de délibération à ce stade

- **Plan de financement (indicatif)**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	200 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	900 000		
<input type="checkbox"/> Autres	100 000		
Montant total du projet		1 200 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	160 000		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	100 000		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	100 000		DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	à solliciter		pour un montant de 300 000 €
<input type="checkbox"/> Département	200 000		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	340 000		
Montant total des recettes		1200 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : commune de LUTTANGE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57426

RIB : 30001 00529 D5770000000 19

Adresse : 2, place du Calvaire 57935 LUTTANGE

Nom du représentant légal : Paul-André BAUER

Qualité du représentant légal : maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paul-André BAUER

Téléphone du référent : 06 07 37 33 97

Adresse électronique du référent : paul.andre.bauer@luttange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : réhabilitation de l'aile est et de la salle médiévale du château de Luttange

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 9, place du château 57935 LUTTANGE

Descriptif du projet : Réhabiliter l'aile Est du château et la salle médiévale pour l'amélioration du patrimoine, proposer un hébergement et développer le tourisme avec un aspect culturel.

Impact socio-économique et environnemental : développer l'attractivité touristique du village au sein de la communauté de communes de l'Arc Mosellan.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : projet engagé depuis 2017, entreprises choisies, arrêté de fouilles archéologiques pris.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CCAM, porteuse du contrat de ruralité.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 4è trimestre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 02/06/2017

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	0		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1449520	87	1053k€ aile est, 397 k€ salle médiévale
<input type="checkbox"/> Autres	217428	13	Maitrise d'oeuvre
Montant total du projet	1666948		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	200000	12%	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	486961	29%	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	18%	Pour un montant de 300 000 €
<input type="checkbox"/> Département	300000	18%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :

<input type="checkbox"/> Autre financement public		30%	Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	379987	23 %	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1666948		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : commune de LUTTANGE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57426

RIB : 30001 00529 D5770000000 19

Adresse : 2, place du Calvaire 57935 LUTTANGE

Nom du représentant légal : Paul-André BAUER

Qualité du représentant légal : maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paul-André BAUER

Téléphone du référent : 06 07 37 33 97

Adresse électronique du référent : paul.andre.bauer@luttange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : construction d'une maison d'assistants maternels

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : route de Kédange

Descriptif du projet : construction d'une maison d'assistants maternels sur un terrain communal

Impact socio-économique et environnemental : création d'un service de proximité

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : demande croissante d'assistants maternels suite à construction de lotissements et baisse du nombre au village (de 20 à moins de 10)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : FEADER

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 1er trimestre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 3è trimestre 2022

Date de délibération sur le projet : 26/08/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	35139	6,8	VRD et clôtures espaces verts
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	423715	82,8	
<input type="checkbox"/> Autres	53400	10,4	Maîtrise d'œuvre + études
Montant total du projet		512254	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	252000	49,2 %	Préciser : FEADER, 70% de 360 k€
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			

<input type="checkbox"/> Autofinancement	260254	50,8 %	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	512254		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : commune de LUTTANGE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57426

RIB : 30001 00529 D5770000000 19

Adresse : 2, place du Calvaire 57935 LUTTANGE

Nom du représentant légal : Paul-André BAUER

Qualité du représentant légal : maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paul-André BAUER

Téléphone du référent : 06 07 37 33 97

Adresse électronique du référent : paul.andre.bauer@luttange.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : cœur du village

Descriptif du projet : construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse au cœur du village pour les bâtiments communaux.

Impact socio-économique et environnemental : transition écologique du fuel vers le bois

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : réduction des coûts de consommation d'énergie ; anticipation du remplacement des chaudières fuel.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MATEC, assistance à maîtrise d'ouvrage

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : 4ème trimestre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2027

Date de délibération sur le projet : 18/02/2021

• Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	164000	20	Répartition entre VRD et travaux bâti à affiner
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	621000	73	
<input type="checkbox"/> Autres	70000	9	
Montant total du projet			855000

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	130000	15%	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	130000	15%	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	10%	Pour un montant de 87 000 €
<input type="checkbox"/> Département	87000	10%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	250000	30%	Préciser : ADEME, CDC...

<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	171000	20 %	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	855000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : MAIRIE DE KŒNIGSMACKER

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57370

RIB : FR98 3000 1008 17C5 7200 0000 090
Adresse : 11 rue de l'Eglise – 57970 KŒNIGSMACKER
Nom du représentant légal : ZENNER Pierre
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : STEINMETZ Séverine
Téléphone du référent : 03 82 59 89 10
Adresse électronique du référent : sg.koenigs@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Aménagement d'un parc

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue du stade – 57970 KŒNIGSMACKER

Descriptif du projet :

L'aménagement d'un parc situé le long de la rivière « La Canner » s'inscrit dans un cadre naturel propice à la création d'un espace de jeux et de rencontre à destination des jeunes enfants, des ados, des parents et des séniors. En parallèle, cet aménagement prendra en compte les exigences environnementales pour la préservation des espaces naturels et la mise en valeur de la ripisylve de la Canner.

Impact socio-économique et environnemental : préservation des espaces naturels, utilisation de matériaux éco-responsables, circuit de mobilité douce, création d'un lieu de vie et d'échange intergénérationnel

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet viendra compléter l'aménagement de la commune qui a investi ces dernières années dans la création d'un lotissement d'habitations principales, d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'une salle de réception « Le Moulin Borens », et d'un espace périscolaire et intergénérationnel en cours de construction situé à proximité du futur parc.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Pour ce projet d'aménagement, nous solliciterons l'Etat, l'Europe, la Région Grand Est et le Département.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 1^{er} semestre 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2^{ème} semestre 2023

Date de délibération sur le projet : pas de délibération prise à ce jour

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	100 000 €		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	600 000 €		
Montant total du projet	700 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	140 000 €	20	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	70 000 €	10	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	14,3	Pour un montant de 100 000 €
<input type="checkbox"/> Département	140 000 €	20	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	250 000 €	35,7	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	700 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d’Ouvrage**

Nom : Mairie de KEMPLICH

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 65 rue de l'église 57920 KEMPLICH

Nom du représentant légal : Monsieur M. BERVEILLER

Qualité du représentant légal : Le Mair

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : M.BERVEILLER

Téléphone du référent : 03.82.82.30.36

Adresse électronique du référent : mairie.kemplich@orange.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue Principale / Rue de la Mairie 57920 KEMPLICH

Descriptif du projet : [Enfouissement des réseaux et mise en place de candélabres LED](#)

Impact socio-économique et environnemental :

[Mise en place d'éclairage LED source économie d'énergie](#)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Fin 2022

Date de délibération sur le projet :

- Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	980 000€		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	980 000€		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	300 000	30%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : VILLE DE GUENANGE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57269

RIB : 30001 00529 E5720000000 42

Adresse : 1 place de l'Hôtel de Ville

Nom du représentant légal : Pierre TACCONI

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MORRONE Salvatore - DGS

Téléphone du référent : 03 82 82 64 39

Adresse électronique du référent : guenange.mairie@guenange.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Requalification de la place de l'Hôtel de Ville

Réhabilitation de l'hôtel de Ville et transformation d'un appartement en bureaux

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interritorial

Adresse postale du projet : Mairie de Guénange

1 place de l'Hôtel de Ville

57310 GUENANGE

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet est le projet phare du mandat municipal. L'impact socio-économique est important au regard des marchés publics générés et des emplois soutenus dans le cadre du Plan de Relance National.

Au plan local, la requalification de la place permettra d'apporter une amélioration à la cité quant à la sécurité (reprise des axes de circulation et stationnement) mais aussi quant à la mise en valeur du rôle central face à l'Hôtel de Ville. La notion d'espace vert, la gestion des eaux pluviales et la conservation maximale des arbres existants contribueront à conserver une certaine fraîcheur naturelle en plein été...

Enfin, le travail qui sera réalisé sur les modes de déplacement doux rendront l'usage du vélo et la déambulation piétonne plus adaptés.

Concernant la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, dont la première pierre date des années 1952/1953, il s'agit de reprendre l'ensemble du bâtiment en visant le critère des économies d'énergie par l'isolation, les huisseries extérieures et le système de chauffage. De plus, la récupération de l'ancien appartement de direction de 140 m² constituera un nouvel espace de bureaux bien utile avec le développement des services municipaux.

En quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire pour trois raisons.

La première cible une conséquence normale de l'urbanisation des dernières décennies. Aujourd'hui, la place de l'Hôtel de Ville doit jouer un rôle central et, étant irriguée par le boulevard du Parc et les nombreux lotissements, elle ne remplit pas cette fonction. C'est pourquoi les élus vont repenser son utilisation.

La seconde vise le contexte de cette dernière année, l'équipe municipale s'est rendu compte de l'étroitesse des locaux communaux et surtout la non-adaptation à tout développement de service, y compris le concept sanitaire.

La troisième raison est la mise en avant des vertus écologiques de la municipalité, à savoir la mise en place de travaux s'inscrivant dans le volet écologique du Plan de Relance, en repensant les espaces sous le prisme des économies d'énergie, de la lumière et la prise en compte des nuisances sonores.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

La ville s'attèle à mettre un maximum de forces vives sur ce projet. Au-delà de la démocratie participative (avis des délégués de quartier et du conseil citoyen), la ville s'entoure d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en la qualité de la MATEC (Moselle Agence Technique) et du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). La maîtrise d'œuvre sera orientée bureau d'études techniques thermiques et paysages. Au-delà de la partie marchés publics la ville sollicitera l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) pour la partie emprunt à consonance écologique.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Eté 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Eté 2023

Date de délibération sur le projet : AMO le 29 avril 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	1 500 000		Requalification de la place
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 000 000		Réhabilitation de la Mairie et transformation appartement en bureaux
<input type="checkbox"/> Autres	250 000		Maîtrise d'œuvre et bureaux études
Montant total du projet	2 750 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	825 000	30	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	à solliciter	20	Pour un montant de 550 000 €
<input type="checkbox"/> Département	687 500	25	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	687 500	25	Emprunt CDC
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	2 750 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom :	COMMUNE DE VECKRING
-------	---------------------

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 215 707 043 000 18

RIB : 30001 00529 D5770000000 19 IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019
Adresse : 19 grande rue 57 920 VECKRING

Nom du représentant légal : JOST Pascal
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : JOST Pascal
Téléphone du référent : 06 01 14 17 14
Adresse électronique du référent : mairie@veckring-helling.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'une Maison d'assistance Maternelle
--

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue du stade à Veckring

Descriptif du projet : La commune a créé des parcelles constructibles et continue d'en créer, ces nouvelles familles recherches des aides maternelles pour garder leurs enfants et celles étant sur la commune sont complètes.

Afin que ces familles venant habitées sur le village puissent laisser leurs enfants en garde sur la commune il est indispensable de créer une infrastructure tel une M.A .M. sur la commune

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La commune s'agrandie, il est donc nécessaire de ramener des services pour la petite enfance

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MATEC

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux, Dès qu'une personne se manifeste pour cette volonté de tenir un tel établissement

Fin prévisionnelle des travaux : 1 an après le commencement

Date de délibération sur le projet : prévu dans la campagne électorale du mandat

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
---------------	---	---	-------------

investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD	25 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux Crédit d'un chemin	250 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	25 000		Études
Montant total du projet	300 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DETR / DSIL	105 000	35	
<input type="checkbox"/> Etat DETR classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	20	Pour un montant de 60 000 €
<input checked="" type="checkbox"/> Département	30 000	10	Moselle Ambition
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	105 000	35	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	300 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : COMMUNE DE VECKRING

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 215 707 043 000 18

RIB : 30001 00529 D5770000000 19 IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019
Adresse : 19 grande rue 57 920 VECKRING

Nom du représentant légal : JOST Pascal
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : JOST Pascal

Téléphone du référent : 06 01 14 17 14

Adresse électronique du référent :mairie@veckring-helling.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'une liaison en mode de déplacement doux entre Veckring et Helling

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : chemin à créer entre Veckring et Helling et rejoignant la futur piste cyclable de la CCAM

Descriptif du projet : Création d'un chemin pour un déplacement en mode doux entre l'annexe de Veckring qu'est Helling et Veckring

Impact socio-économique et environnemental : chemin facilitant un déplacement en mode doux donc sans pollution

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La commune de Veckring étant touristique où plus de 50 000 personnes y passent annuellement , soit pour visiter l'ouvrage du Hackenberg ou jouer au Paintball où tout simplement profiter des sentiers de randonnée et de VTT pour rejoindre la chapelle du Hackenberg où du haut de ses 343 m nous avons une superbe vue sur le pays des 3 frontières , demande à se développer pour en augmenter l'attrait dans un premier temps de la commune mais aussi de la CCAM, notre Département, notre Région, notre France et notre Europe

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MATEC / CAUE

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : début 2024

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024

Date de délibération sur le projet : prévu dans la campagne électorale du mandat

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux Crédation d'un chemin	150 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	20 000		Études
Montant total du projet	170 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DETR / DSIL	59 500	35	
<input type="checkbox"/> Etat DETR classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	20	Pour un montant de 34 000 €
<input checked="" type="checkbox"/> Département	17 000	10	Moselle Ambition
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	59 500	35	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	170 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : COMMUNE DE VECKRING

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 215 707 043 000 18

RIB : 30001 00529 D5770000000 19 IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019
Adresse : 19 grande rue 57 920 VECKRING

Nom du représentant légal : JOST Pascal
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : JOST Pascal
Téléphone du référent : 06 01 14 17 14

Adresse électronique du référent :mairie@veckring-helling.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation d'un ancien château d'eau en gite

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue du château d'eau 57920 VECKRING

Descriptif du projet : Réhabilitation d'un ancien château d'eau construit dans les années 1925 pour alimenter la cité militaire où logé les officiers et sous-officiers qui occupés la commune en temps de paix et l'ouvrage du Hackenberg en temps de guerre, en gite insolite

Impact socio-économique et environnemental : réhabilitation d'un bâtiment avec une architecture spéciale surplombant le village, avec une revitalisation des espaces verts de proximité

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La commune de Veckring étant touristique où plus de 50 000 personnes y passent annuellement , soit pour visiter l'ouvrage du Hackenberg ou jouer au Paintball où tout simplement profiter des sentiers de randonnée et de VTT pour rejoindre la chapelle du Hackenberg où du haut de ses 343 m nous avons une superbe vue sur le pays des 3 frontières , demande à se développer pour en augmenter l'attrait dans un premier temps de la commune mais aussi de la CCAM, notre Département, notre Région, notre France et notre Europe

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MATEC / CAUE

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : début 2024

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2026

Date de délibération sur le projet : prévu dans la campagne électorale du mandat

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	20 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	300 000		Travaux sur Édifices existants + chaufferie
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	60 000		Maitrise œuvre + étude
Montant total du projet	380 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DETR / DSIL	133 000	35	
<input type="checkbox"/> Etat DETR classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	20	Pour un montant de 76 000 € Préciser : soutien à l'hébergement touristique
<input checked="" type="checkbox"/> Département	38 000	10	Moselle Ambition
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	133 000	35	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	380 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : COMMUNE DE VECKRING

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 215 707 043 000 18

RIB : 30001 00529 D5770000000 19 IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

Adresse : 19 grande rue 57 920 VECKRING

Nom du représentant légal : JOST Pascal

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : JOST Pascal

Téléphone du référent : 06 01 14 17 14

Adresse électronique du référent :mairie@veckring-helling.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation du Presbytère et du cœur du village

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 18 grande rue 57 920 VECKRING

Descriptif du projet : Réhabilitation d'un ancien bâtiment emblématique de 1900 réalisé pendant l'occupation Allemande , le Presbytère , en Mairie avec ses abords où se rajoute aussi un projet d'accueil de pèlerins pratiquant le parcours (GR5) reliant St Jacques de Compostelle et/ou les gens de passage à pied à vélo, avec possibilité de recharge de batterie de leurs véhicules électriques, tout cela complété d'un jardin et verger partagé éolutif au rythmes de l'acquisition des parcelles privées se trouvant aux abords de ce site situer au cœur du village.

Impact socio-économique et environnemental : travail sur le réseau énergétique des bâtiments communaux se trouvant en ce cœur du village avec une revitalisation des espaces verts de proximité par le rajout de plantation d'arbres fruitiers, haies champêtres, ruchers .. Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La commune de Veckring est touristique où plus de 50 000 personnes y passent annuellement , soit pour visiter l'ouvrage du Hackenberg ou jouer au Paintball où tout simplement profiter des sentiers de randonnée et de VTT pour rejoindre la chapelle du Hackenberg où du haut de ses 343 m nous avons une superbe vue sur le pays des 3 frontières et demande à se développer pour en augmenter l'attrait dans un premier temps de la commune mais aussi de la CCAM, notre Département, notre Région, notre France et notre Europe

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MATEC / CAUE

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2023

Date de délibération sur le projet : 20/12/2020

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	20 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 200 000		Travaux sur Bâtiments existants + chaufferie + gite+ sanitaire ext
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	180 000		Maitrise œuvre + étude
Montant total du projet	1 400 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance		4,2	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DETR classique	237 113	29	DETR 2021
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	Sollicitation envisagée	5	Pour un montant de 83 000 € Soutien à l'amélioration du cadre de vie + soutien à l'hébergement touristique
<input checked="" type="checkbox"/> Département	290 000	20	A solliciter Moselle Ambition
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	558 000	40	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 400 000		

Objectif Budget Vert	Politique publique	Objectif stratégique
1) Lutte contre le changement climatique	Limitation du changement climatique	Réduire les émissions de GES
	Transition énergétique	Réduire la consommation finale d'énergie
		Augmenter la production d'énergie renouvelable
	Agriculture et alimentation durable	Développement de l'agriculture biologique
	Mobilité	Décarboner la mobilité
2) Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Prévention des risques	Réduire la vulnérabilité et les risques physiques du changement climatique, faire émerger des opportunités
3) Gestion de la ressource en eau		Améliorer la qualité des eaux de surface
	Eau	Réduire les consommations d'eau
		Restaurer les milieux aquatiques
4) Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques	Économie circulaire et circuits courts	Réduire la production de déchets
5) Lutte contre les pollutions	Prévention des risques, notamment santé environnementale	réduire les émissions de polluants atmosphériques
6) Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	Préservation de la biodiversité	restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale
	Lutte contre l'artificialisation des sols	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
7) Impact sociétal		

Indicateur retenu	Unité	Valeurs
1. Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire : global (teq CO2) et par habitant (teq CO2/hab) (+ si possible déclinaison par secteur en %)	TeqCO2 & TeqCO2 / hab	2018 = 104291 T 2019 = 105399 T
2. Consommation énergétique finale totale par secteur (électricité, gaz, pétrole, charbon)	GWh	2018 : - Electricité 130676 MWh - Gaz Naturel 93722 MWh - Produits pétroliers 319289 MWh 2019 : - Electricité 134558 MWh - Gaz Naturel 96534 MWh - Produits pétroliers 321345 MWh
3. Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)	MWh (cf PCAET)	2018 = 122 Gwh/an 2019 = 128 Gwh/an
4. surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture biologique ou en conversion	ha	735,82 ha
5. Part des véhicules à faibles émissions dans les immatriculations ventes totales de véhicules pour l'ensemble des flottes	%	2020 - Crit'air CE = 59 / C1 = 5083 / C2 = 9485 / C3 = 5588 / C4 = 1878 / C5 = 395 / NC = 667 / ensemble = 23154
6. part modale des modes actifs	%	Pas de transport = 3,05 % / Marche à pied = 2,31 % / Vélo = 0,13 % / Deux-roues motorisé = 0,29 % / Voiture, camion, fourgonnette = 87,41 % / Transports en commun = 6,82 %
6.bis km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	km	27 km (dont pistes cyclable = 20km , voies vertes = 7km)
7. Nombre d'habitants situés dans une zone à risque (sous réserve)		4184 habitants dans l'Enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)
8. Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes	%	Donnée collectivité ou syndicat départemental
9. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	%	Donnée collectivité ou syndicat départemental
10. Part de rivières en bon état écologique	%	Médiocre = 12,5 % / Moyen = 87,5 % (en part du nombre de cours d'eau, total de 8 cours d'eau)
11. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	kg/hab/an	Donnée collectivité ou syndicat départemental
12. inventaire territorial d'émissions de polluant (émissions annuelles de SO2 / Nox / COV / PM2,5 / NH3 (tonnes)		Nox=395834599 kg / NH3 = 294495 kg / COV = 74520265 kg / PM 2.5 = 291932 kg 2019 : SO2 = 13866 kg / Nox=665618272 kg / NH3 = 288076 kg / COV = 31734982 kg / PM 2.5 = 301366
13. Qualification du patrimoine naturel : Part du territoire recensé en ZNIEFF de type II / de type I (sous réserve)	%	ZNIEFF type I = 30,6 % ZNIEFF type II = 44,5 %
14. Part du territoire artificialisé	% d'évolution de terres artificialisés vs. terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	Espace NAF artificialisé : 2020 = 9,6722 ha 2019 = 9,2549 ha 2018 = 22,6472 ha